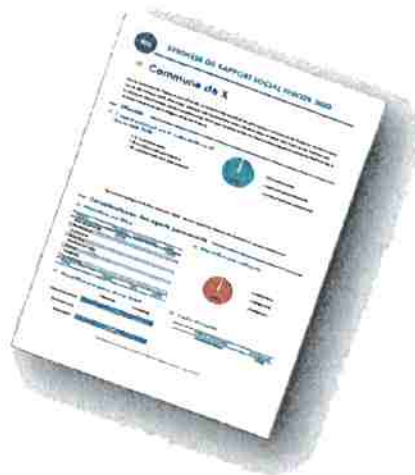


DONNÉES SOCIALES 2022 DES CENTRES DE GESTION

IMPORTER VOS DONNEES ET EDITER VOTRE SYNTHESE



Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du RSU 2022. Ces données ont pour objectif de b n vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivit .

L'outil automatis  permettant la r alisation de cette synth se a  t  d velopp  par le Comit  Technique des Charg s d' tude Observatoires R gionaux des Centres de Gestion.

Importer les donn es
RASSCT / HANDITORIAL / GPEEC

Version 8

NOM DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE :

COMMUNAUTE AGGLO NIMES METROPOLE

Nom du correspondant : GARCIA ALEXANDRA

N° Département : 30

Téléphone : +33434035754

Code postal : 30900

Adresse mail : alexandra.garcia@nimes-me

RAPPORT SOCIAL UNIQUE
PRÉSENTÉ AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL ET À L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE
AU 31 DECEMBRE 2022

LISTE NORMALISÉE DES INFORMATIONS DISPONIBLES

Conformément à la loi du 6 août 2020 et au décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique

Informations complémentaires pour l'exploitation statistique du rapport

N° SIRET de la collectivité : 24300064300045

Type de collectivité :

12 - Communauté d'agglomération

Veuillez préciser :

* Est-elle affiliée au Centre de gestion ?

Non

* Dispose-t-elle de son propre CST ?

Oui

- 01 - Région (y compris collectivités territoriales uniques de Martinique, de Guyane et de Corse)
- 02 - Département
- 03 - Service départemental d'incendie et de secours
- 04 - Centre de gestion de la fonction publique territoriale
- 05 - Centre national de la fonction publique territoriale
- 06 - Commune (y compris commune nouvelle)
- 07 - Centre communal d'action sociale (CCAS)
- 08 - Caisse des écoles (CDE)
- 09 - Caisse de crédit municipal
- 10 - Métropole (y compris métropole de Lyon)
- 11 - Communauté urbaine
- 12 - Communauté d'agglomération
- 13 - Communauté de communes
- 14 - Centre Intercommunal d'action sociale (CIAS)
- 15 - Syndicat de communes à vocation multiple
- 16 - Syndicat de communes à vocation unique
- 17 - Syndicat mixte
- 18 - Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)
- 19 - Office public de l'habitat (OPHLM - ODHLM)
- 20 - Pôle métropolitain
- 21 - Autre établissement public intercommunal
- 22 - Autre

Sommaire

Cliquez dans la colonne "onglet" pour accéder directement à l'onglet désiré.

Onglet

A - L'EMPLOI

Agents sur des emplois fonctionnels de direction

- IND 1.1.0 - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2022, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

[IND 1.1.0](#)

Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein de fonctionnaires et caractéristiques des emplois

- IND 1.1.1 - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

[IND 1.1.1](#)

[IND 1.1.4](#)

- IND 1.1.4 - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Les effectifs physiques et les effectifs en équivalent temps plein des contractuels et caractéristiques des emplois

- IND 1.2.1 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

[IND 1.2.1](#)

[IND 1.2.4](#)

[IND 1.2.5](#)

[IND 1.3.1](#)

- IND 1.2.4 - Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe

- IND 1.2.5 - Nombre de CDI conclus au cours de l'année 2022

- IND 1.3.1 - Autres contractuels sur emploi non permanent, en effectif physique et en ETPR, selon le sexe

Les autres personnels

- IND 1.3.2 - Recours à du personnel temporaire, mis à disposition par les CDG par filière ou intérimaires, selon le sexe

[IND 1.3.2](#)

Pyramide des âges des agents

- IND 1.4.0 - Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022

[IND 1.4.0](#)

Positions statutaires particulières au 31 décembre 2022 des agents gérés par la collectivité territoriale

- IND 1.4.1 - Nombre d'agents originaires de la collectivité

- IND 1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

- IND 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition

- IND 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

[IND 1.4.1-1.4.4](#)

[IND 1.4.1-1.4.4](#)

[IND 1.4.1-1.4.4](#)

[IND 1.4.1-1.4.4](#)

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi (travailleurs en situation de handicap)

- IND 1.6.1 - Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

[IND 1.6.1](#)

[IND 1.6.2](#)

- IND 1.6.2 - Respect des obligations d'emploi : dépenses couvrant partiellement l'obligation d'emploi et taux d'emploi

Autorisation d'exercice d'une activité accessoire

- IND 1.8.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

[IND 1.8.1](#)

B - RECRUTEMENT

- IND 1.9.0 - Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022
- IND 1.9.1 - Arrivées d'agents sur emploi fonctionnel au cours de l'année 2022, par statut d'origine, selon le grade de détachement et le sexe
- IND 1.9.2 - Arrivées de fonctionnaires dans l'année 2022, par cadre d'emplois, selon le motif de recrutement
- IND 1.9.3 - Arrivées de contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022, par filière et cadre d'emplois, selon les caractéristiques de l'emploi et le sexe

[IND 1.9.0](#)
[IND 1.9.1](#)
[IND 1.9.2](#)
[IND 1.9.3](#)

C - PARCOURS PROFESSIONNEL

Flux de sortie des agents occupant un emploi permanent

- IND 1.9.4.0 - Départs dans l'année 2022, par motif de départ et selon le sexe et la catégorie
- IND 1.9.4.1 - Nombre de procédures de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique
- IND 1.9.4.2 - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique

[IND 1.9.4.0](#)
[IND 1.9.4.1-1.9.4.2](#)
[IND 1.9.4.1-1.9.4.2](#)

Evolution de carrière

- IND 1.9.5 - Titularisation et stages au cours de l'année 2022
- IND 1.9.6.1 - Avancements et promotion interne dans l'année 2022
- IND 1.9.6.2 - Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique
- IND 1.9.7 - Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle en 2022
- IND 1.9.8 - Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe
- IND 1.9.9 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure

[IND 1.9.5-1.9.6.1](#)
[IND 1.9.5-1.9.6.1](#)
[IND 1.9.6.2](#)
[IND 1.9.7](#)
[IND 1.9.8](#)
[IND 1.9.9](#)

D - ORGANISATION DU TRAVAIL

Congés et absences

- IND 2.1.0 - Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents
- IND 2.1.1 - Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences syndicales), présents dans les effectifs au 31/12/2022

[IND 2.1.0](#)
[IND 2.1.1](#)

- IND 2.1.2 - Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année par motif (hors formation, journées de grève et absences
- IND 2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formation, journées de grève et absences
- IND 2.1.4 - Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique
- IND 2.1.5 - Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique
- IND 2.1.6 - Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique
- IND 2.1.10 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et catégorie hiérarchique
- IND 2.1.7 - Entretiens avant et après des congés de six mois ou plus
- IND 2.1.8 - Nombre de jours de carence par sexe, par tranche d'âge, par catégorie hiérarchique et montants des sommes brutes retenues
- IND 2.1.9 - Modalités de contrôle des arrêts maladie

Temps de travail

- IND 2.2.0 - Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique
- IND 2.2.1 - Modalités d'organisation du temps de travail
- IND 2.2.2 - Contraintes particulières concernant le temps de travail
- IND 2.2.3 - Compte épargne-temps
- IND 2.2.4 - Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

IND 2.1.2

IND 2.1.3

IND 2.1.4-2.1.6

IND 2.1.4-2.1.6

IND 2.1.4-2.1.6

IND 2.1.10

IND 2.1.7

IND 2.1.8

IND 2.1.9

IND 2.2.0

IND 2.2.1-2.2.3

IND 2.2.1-2.2.3

IND 2.2.1-2.2.3

IND 2.2.4

- IND 2.2.5 - Charte du temps
- IND 2.2.8 - Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées en 2022, par sexe, filière et cadre d'emplois
- IND 2.2.9 - Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à rémunération ni à récupération en 2022

IND 2.2.5
IND 2.2.8
IND 2.2.9

Temps partiel

- IND 2.3.1 - Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi du 26 janvier 1984
- IND 2.3.2 - Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe
- IND 2.3.3 - Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe
- IND 2.3.4 - Nombre d'agents contractuels occupant un emploi permanent à temps complet rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon la quotité de temps de travail et le sexe
- IND 2.3.5 - Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe
- IND 2.3.6 - Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

IND 2.3.1
IND 2.3.2
IND 2.3.3

IND 2.3.4
IND 2.3.5

IND 2.3.6

Télétravail

- IND 2.4.1 - Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière
- IND 2.4.2 - Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

IND 2.4.1
IND 2.4.2

E - REMUNERATIONS

Rémunérations

- IND 3.1.1 - Rémunérations des fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022
- IND 3.2.1 - Rémunérations des contractuels occupant un emploi permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022
- IND 3.3.1 - Rémunérations des agents sur emploi non permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022
- IND 3.3.9 - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat

IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
IND 3.3.9

IND 3.4.0
IND 3.4.0.1

Indemnisation chômage

- IND 3.4.1 - Indemnisation du chômage pour les titulaires
- IND 3.4.2 - Indemnisation du chômage pour les contractuels
- IND 3.4.3 - Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3
IND 3.1.1-3.3.1 et 3.4.1-3.4.3

Dépenses de fonctionnement

- IND 3.4.7 - Dépenses de fonctionnement de la collectivité et dépenses de personnel

IND 3.4.7

F - SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL

Risques professionnels et mesures en matière de sécurité

- IND 4.1.1 - Agents affectés à la prévention IND 4.1.1-4.1.2
- IND 4.1.2 - Actions liées à la prévention dans l'année 2022 IND 4.1.1-4.1.2
- IND 4.1.3 - Nombre de visites médicales sur demande de l'agent IND 4.1.3
- IND 4.1.4 - Existence d'un document unique d'évaluation des risques professionnels IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.5 - Existence d'un plan de prévention des Risques psychosociaux IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.6 - Existence de démarche de prévention des risques IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.1.7 - Existence d'un registre de santé et sécurité IND 4.1.4-4.1.7
- IND 4.2.5 - Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie IND 4.2.5
- IND 4.2.6 - Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux IND 4.2.6

Protection fonctionnelle

- IND 4.2.7 - Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime. IND 4.2.7

Accidents du travail, maladies professionnelles et violences physiques sur agents

- IND 4.2.1 - Accidents du travail reconnus dans l'année 2022 et jours d'arrêts de travail liés aux accidents survenus en 2022 ou avant IND 4.2.1
- IND 4.2.2 - Maladies professionnelles reconnues en 2022 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues IND 4.2.2
- IND 4.2.4 - Nombre d'allocations temporaires d'invalidité (ATI) attribuées au cours de l'année 2022 IND 4.2.4
- IND 4.3.1 - Nombre de signalements pour actes de violences physiques, de discriminations, harcèlement moral et harcèlement sexuel, agissement IND 4.3.1
- IND 4.3.2 - Modalités de mise en œuvre du dispositif de signalement IND 4.3.2

Inaptitudes

- IND 4.4.1 - Inaptitudes au cours de l'année 2022 IND 4.4.1

Suicides

- IND 4.5.1 - Suicides au cours de l'année 2022 IND 4.5.1

G - FORMATION

- IND 5.1.1.1 - Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation IND 5.1.1
- IND 5.1.1.2 - Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent IND 5.1.1
- IND 5.1.2.1 - Journées de formation suivies par les agents sur un emploi non permanent au cours de l'année 2022 IND 5.1.2
- IND 5.1.3 - Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2022 IND 5.1.3
- IND 5.1.4 - Coûts de formation IND 5.1.4

H - ACTION SOCIALE ET PROTECTION SOCIALE

Action Sociale

- IND 7.1.1 - Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale IND 7.1.1-7.1.3
- IND 7.1.2 - Modalités de mise en œuvre de l'action sociale IND 7.1.1-7.1.3
- IND 7.1.3 - Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation IND 7.1.1-7.1.3

Protection Sociale

- IND 7.2.0 - Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire
- IND 7.2.1 - Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance
- IND 7.2.2 - Nombre de bénéficiaires et montants de participations

[IND 7.2.0-7.2.2](#)
[IND 7.2.0-7.2.2](#)
[IND 7.2.0-7.2.2](#)

I - DIALOGUE SOCIAL

Réunions statutaires

- IND 6.1.0 - Nombre de représentants du personnel par type d'instance
- IND 6.1.1 - Nombre de réunions au cours de l'année
- IND 6.1.1.4 - Nombre de saisine de la CAP ou de la CCP

[IND 6.1.0](#)
[IND 6.1.1-6.1.3](#)
[IND 6.1.1-6.1.3](#)

Droits syndicaux

- IND 6.1.2 - Droits syndicaux

[IND 6.1.1-6.1.3](#)

Négociations et accords collectifs

- IND 6.1.5 - Nombre de négociations engagées et nombre d'accords collectifs conclus et signés au cours de l'année

[IND 6.1.5](#)

Conflits du travail

- IND 6.1.6 - Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.
- IND 6.1.3 - Nombre de jours de grèves en heure agent

[IND 6.1.6](#)
[IND 6.1.1-6.1.3](#)

J - DISCIPLINE

- IND 8.1.1 - Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

[IND 8.1.1](#)

1.1.0 Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2022, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi permanent fonctionnel rémunérés au 31/12/2022.

Tableau 1.1.0.a : Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.1.0.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)

Emplois fonctionnels	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)										
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Emplois fonctionnels administratifs :											
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :											
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :											
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.1.0.c : Contractuels sur emplois permanents

Emplois fonctionnels	Contractuels sur emplois permanents	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	1	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL	1	0

1.1.1 Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022

Remarque importante : les agents occupant un emploi fonctionnel sont également comptés ici mais uniquement dans leurs cadres d'emplois et emploi un attaché principal qui est en poste sur un emploi fonctionnel de directeur général adjoint, doit être comptabilisé en tant qu'attaché principal

[Retour au sommaire](#)
Uniquement pour les SDIS

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Administrateur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Administrateur	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Administrateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADMINISTRATEURS	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Attaché hors classe	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Directeur territorial	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Attaché principal	17	0	0	0	0	8	9	17	0	0
Attaché	18	0	0	0	0	10	8	18	0	0
Attaché stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
ATTACHES	39	0	0	0	0	20	19	39	0	0
Secrétaire de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SECRETAIRES DE MAIRIE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	7	0	0	0	0	2	5	7	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	12	0	0	0	0	1	11	12	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe stagiaire	2	0	0	0	0	1	1	2	0	0
Rédacteur	9	0	0	0	0	2	7	9	0	0
Rédacteur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
REDACTEURS	30	0	0	0	0	6	24	30	0	0
Adjoint administratif principal de 1ère classe	38	0	0	0	0	4	34	38	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe	27	0	0	0	0	4	23	27	0	0
Adjoint administratif principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint administratif	35	0	0	0	0	4	31	35	0	0
Adjoint administratif stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	100	0	0	0	0	12	88	100	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	171	0	0	0	0	39	132	171	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
FILIERE TECHNIQUE										
Ingenieur general	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingenieur en chef hors classe	7	0	0	0	0	5	2	7	0	0
Ingenieur en chef	3	0	0	0	0	2	1	3	0	0
Ingenieur en chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS EN CHEF	10	0	0	0	0	7	3	10	0	0
Ingenieur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingenieur principal	20	0	0	0	0	10	10	20	0	0
Ingenieur	7	0	0	0	0	2	5	7	0	0
Ingenieur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INGENIEURS	27	0	0	0	0	12	15	27	0	0
Technicien principal de 1ere classe	27	0	0	0	0	23	4	27	0	0
Technicien principal de 2eme classe	17	0	0	0	0	11	6	17	0	0
Technicien principal de 2eme classe stagiaire	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Technicien	15	0	0	0	0	11	4	15	0	0
Technicien stagiaire	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
TECHNICIENS	61	0	0	0	0	46	15	61	0	0
Agent de maîtrise principal	20	0	0	0	0	18	2	20	0	0
Agent de maîtrise	27	0	0	0	0	21	6	27	0	0
Agent de maîtrise stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE MAITRISE	47	0	0	0	0	39	8	47	0	0
Adjoint technique principal de 1ere classe	1	0	0	0	0	1	0	1	0	0
Adjoint technique principal de 2eme classe	17	0	0	0	0	15	2	17	0	0
Adjoint technique principal de 2eme classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique	52	0	0	0	0	43	9	52	0	0
Adjoint technique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES	70	0	0	0	0	59	11	70	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ere classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2eme classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2eme classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique des établissements d'enseignement stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TECHNIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	215	0	0	0	0	163	52	215	0	0
FILIERE CULTURELLE										
Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSERVATEURS DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché principal de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché de conservation du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIBLIOTHECAIRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ere catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1ere catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV *	
	Temps complet	Temps non complet			Sous-Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2ème catégorie stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEURS D'ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant de conservation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant d'enseignement artistique stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint territorial du patrimoine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SPORTIVE										
Conseiller principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal stagiaire de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur qualifié stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OPERATEURS DES APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE SOCIALE										
Conseiller hors classe socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller supérieur socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller socio-éducatif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseiller socio-éducatif stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire								
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Assistant socio-éducatif de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteur-éducateur et intervenant familial stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MONITEURS EDUCATEURS ET INTERVENANTS FAMILIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
ASEM	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agent social stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS SOCIAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Médecin hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 1ère classe	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Médecin de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0
Psychologue hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologue de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PSYCHOLOGUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sage-femme de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAGES-FEMMES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadré de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice-cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES-CADRES DE SANTE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié) *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrice de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PUERICULTRICES (décret n° 2014-923 du 18 août 2014) *	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE INFIRMIERS, REEDUCATEURS ET ASSISTANTS MEDICO-TECHNIQUES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus						
Infirmier en soins généraux de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier en soins généraux de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide-soignant de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AIDE-SOIGNANT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE PUERICULTURE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaire de soins principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUXILIAIRES DE SOINS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	0	0	0	0	0	1	1	0	0

FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Masseur-kinésithérapeute, psychomotricien et orthophoniste de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MASSEURS-KINESITHERAPEUTES, PSYCHOMOTRICIENS ET ORTHOPHONISTES	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicure-podologue, ergothérapeute, orthoptiste et manipulateur d'électroradiologie médicale de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
PEDICURES-PODOLOGUES, ERGOTHERAPEUTES, ORTHOPTISTES ET MANIPULATEURS D'ELECTRORADIOLOGIE MEDICALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologiste, vétérinaire et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BIOLOGISTES, VETERINAIRES, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Technicien paramédical de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TECHNICIENS PARAMEDICAUX	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois				Tous emplois		Total	Dont SPV*	
	Temps complet	Temps non complet			Hommes	Femmes		Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire							
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus					
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeur principal de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DIRECTEUR DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police municipale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brigadier-chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardien-brigadier stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AGENTS DE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef principal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde-champêtre chef stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GARDES-CHAMPÊTRES	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE INCENDIE SECOURS									
Contrôleur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Colonel stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CONTRÔLEURS, COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant-colonel	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commandant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaine stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CAPITAINES, COMMANDANTS, LIEUTENANTS-COLONELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecin et pharmacien de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MEDECINS, PHARMACIENS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 1ère classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenant de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
LIEUTENANTS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre supérieur de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadre de santé de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CADRES DE SANTE DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe supérieure	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmier de classe normale stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
INFIRMIERS DES SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjudant	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sergent	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sergent stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SOUS-OFFICIERS DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal-chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Caporal stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SAPEURS ET CAPORAUX DE SAPEURS POMPIERS PROFESSIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Grades Cadres d'emplois FILIERES	Tous emplois					Tous emplois		Total	Dont SPV*		
	Temps complet	Temps non complet			Sous- Total	Hommes	Femmes			Hommes	Femmes
		Temps de travail hebdomadaire									
		moins de 17 H 30	17 H 30 à - DE 28 H	28 H ou plus							
FILIERE ANIMATION											
Animateur principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Animateur stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ANIMATEURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Adjoint territorial d'animation stagiaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
ADJOINTS TERRITORIAUX D'ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	388	0	0	0	0	202	186	388	0	0	

Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, occupant un emploi à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires).

Filières	Hommes 1.1.4(1)	Femmes 1.1.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	39.96	129.58
Catégorie A	22.25	18.62
Catégorie B	4.79	23.74
Catégorie C	12.92	87.22
FILIERE TECHNIQUE	162.68	49.03
Catégorie A	19.13	17.07
Catégorie B	45.96	13.75
Catégorie C	97.59	18.21
FILIERE CULTURELLE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE SPORTIVE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE SOCIALE	0.00	0.80
Catégorie A	0.00	0.80
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0.00	1.00
Catégorie A	0.00	1.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE ANIMATION	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
TOTAL	202.64	180.41

Effectifs des agents contractuels occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022 par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Changé de rubrique qui suit concerné les agents contractuels sur un emploi permanent rémunérés au 31/12/2022. Répartition par filière et cadre d'emplois, selon le type de contrat et le type de recrutement

Filière	Cadre d'emplois	Type de contrat										Total	CDD	CDI	Ancienneté dans la collectivité	CDD	CDI	Dont APS		
		Type de recrutement																		
		Article L332-13	Article L332-14	Article L332-15	Article L332-16	Article L332-17	Article L332-18	Article L332-19	Article L332-20	Article L332-21	Article L332-22								Article L332-23	
FILIERE ADMINISTRATIVE																				
ADMINISTRATIF																				
	Attaché	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Secrétaire de mairie	0	14	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Inspecteur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agent administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE EDUCATIVE																				
ENSEIGNEMENT																				
	Instituteur chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Enseignant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Technicien	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Attaché de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint technique	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Adjoint techniques des établissements d'enseignement	0	7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																				
CADRE D'EMPLOIS																				
	Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Associants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Associants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Associants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Associants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																				
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS																				
	Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE																				
ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS																				
	Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Mesuriers-éducateurs et accompagnateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE																				
MEDICALS																				
	Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	SARL (L1000)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Podologues cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Podologues*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Cadres de santé infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Infirmiers en jobs étudiants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de contractuels en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2022 par filière déclinée par catégorie et par sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les contractuels occupant un emploi permanent à temps complet ou non complet et ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022 (hors heures supplémentaires et/ou complémentaires)

Filières	Hommes 1.2.4(1)	Femmes 1.2.4(2)
FILIERE ADMINISTRATIVE	15.19	19.60
Catégorie A	12.52	15.98
Catégorie B	2.67	3.62
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE TECHNIQUE	21.78	5.46
Catégorie A	7.70	3.21
Catégorie B	10.19	0.92
Catégorie C	3.89	1.33
FILIERE CULTURELLE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE SPORTIVE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE SOCIALE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0.00	0.00
Catégorie A	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
FILIERE ANIMATION	0.00	0.00
Catégorie B	0.00	0.00
Catégorie C	0.00	0.00
TOTAL	36.97	25.06

Avez-vous conclu un ou plusieurs contrats à durée indéterminée au cours de l'année ?	Non
--	-----

	Fondement du recrutement						Total
	Article L332-8,1	Article L332-8,2°	Article L332-8,3°	Article L332-8,4°	Article L332-8, 5°	Article L332-8,6°	
	Pas de cadre d'emplois existant	Les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient	Tous les emplois pour les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes de moins de 15 000 habitants	Tous les emplois pour les communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1 000 habitants	Temps non complet des autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article 2, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %	Communes de moins de 2000 hab. et groupements de communes de moins de 10 000 hab. dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité	Cas particuliers
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Administrateurs							0
Attachés							0
Secrétaires de mairie							0
Rédacteurs							0
Adjoints administratifs							0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE							
Ingénieurs en chef							0
Ingénieurs							0
Techniciens							0
Agents de maîtrise							0
Adjoints techniques							0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement							0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE CULTURELLE												
Conservateurs du patrimoine												0
Conservateurs des bibliothèques												0
Attachés de conservation du patrimoine												0
Bibliothécaires												0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique												0
Professeurs d'enseignement artistique												0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques												0
Assistants d'enseignement artistique												0
Adjoints territoriaux du patrimoine												0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE												
Conseillers des APS												0
Educateurs des APS												0
Opérateurs des APS												0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE												
Conseillers socio-éducatifs												0
Assistants socio-éducatifs												0
Educateurs de jeunes enfants												0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux												0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)												0
Agents sociaux												0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE MÉDICO-SOCIALE									
Médecins									0
Psychologues									0
Sages-femmes									0
Cadres de santé paramédicaux									0
Puéricultrices cadres de santé									0
Puéricultrices*									0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques									0
Infirmiers en soins généraux									0
Infirmiers									0
Aides-soignants									0
Auxiliaires de puériculture									0
Auxiliaires de soins									0
FILIÈRE MÉDICO-TECHNIQUE									
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes									0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale									0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens									0
Techniciens paramédicaux									0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE									
Directeur de police municipale									0
Chefs de service de police municipale									0
Agents de police municipale									0
Gardes-champêtres									0
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE									
									0

FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels										0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels										0
Médecins, pharmaciens										0
Lieutenants										0
Cadres de santé										0
Infirmiers										0
Sous-officiers										0
Sapeurs et caporaux										0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs										0
Adjoints d'animation										0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents contractuels sur un emploi non permanent ayant été rémunérés au moins un jour durant l'année 2022.

Tableau 1.3.1.a - Autres contractuels sur emploi non permanent en effectif physique

	Effectifs rémunérés au 31 décembre 2022			Effectifs ayant été rémunérés au moins un jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022		
	Hommes 1.3.1(1)	Femmes 1.3.1(2)	Total	Hommes 1.3.1(3)	Femmes 1.3.1(4)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	2	1	3	2	1	3
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	0	0	0	3	0	3
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0	0	0	0	0	0
Apprentis	3	2	5	6	4	10
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0	0	0	0	0	0
Vacataires (hors jury de concours)	0	0	0	2	0	2
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	5	2	7	7	3	10
TOTAL	10	5	15	20	8	28

Tableau 1.3.1.b - Autres contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré

	Nombre de contractuels sur emploi non permanent en Equivalent Temps Plein Rémunéré sur l'année 2022		
	Hommes 1.3.1b(1)	Femmes 1.3.1b(2)	Total
Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)	2.00	1.00	3.00
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0.00	0.00	0.00
Assistants maternels	0.00	0.00	0.00
Assistants familiaux	0.00	0.00	0.00
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0.00	0.00	0.00
Agents contractuels recrutés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité ou un accroissement saisonnier d'activité (article 3 de la loi du 26 janvier 1984)	0.36	0.00	0.36
Personnes ayant bénéficié d'un emploi aidé	0.00	0.00	0.00
Contractuels employés par les CDG et mis à disposition des collectivités (A renseigner uniquement par les CDG)	0.00	0.00	0.00
Apprentis	4.51	2.60	7.11
Personnes bénéficiant d'une rémunération accessoire autorisée par la réglementation sur le cumul des emplois	0.00	0.00	0.00
Vacataires (hors jury de concours)	0.02	0.00	0.02
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	3.10	0.46	3.56
TOTAL	9.99	4.06	14.05

Personnel temporaire, mis à disposition par les CDG ou intérimaires, selon le sexe

Champ : personnes de droit public ou privé qui sont dans le cadre d'une mission temporaire et qui sont mises à disposition par les CDG ou intérimaires, ayant été présentes au moins un jour durant l'année 2022.

Avez-vous eu recours à du personnel temporaire provenant d'une entreprise privée ou bien un CDG ?	Non
---	-----

	Effectifs présents au 31 décembre 2022		Effectifs présents au moins un jour entre le 1er janvier 2022 et le 31 décembre 2022
	Hommes 1.3.2(1)	Femmes 1.3.2(2)	
Personnels remplaçants mis à disposition par le centre de gestion	0	0	Hommes 1.3.2(3) Femmes 1.3.2(4)
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0
Personnels employés dans le cadre du recours au service des entreprises (intérim)	0	0	0

Répartition par sexe et tranche d'âge des effectifs des fonctionnaires et des contractuels présents dans les effectifs au 31/12/2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires titulaires et stagiaires et les contractuels occupant un emploi permanent ou un emploi non permanent, présents au 31/12/2022.

Sexe	Age*	Titulaires et stagiaires		Contractuels occupant un emploi permanent		Contractuels occupant un emploi non permanent	
		1.4.0 (1)		1.4.0 (2)		1.4.0 (3)	
HOMMES	moins de 20 ans		0		0		0
	20 à 24 ans		1		3		4
	25 à 29 ans		5		3		2
	30 à 34 ans		21		6		0
	35 à 39 ans		24		4		0
	40 à 44 ans		27		5		0
	45 à 49 ans		37		7		0
	50 à 54 ans		39		4		2
	55 à 59 ans		30		6		1
	60 à 64 ans		16		1		0
65 ans et plus		2		0		0	
	TOTAL	202		39		10	
FEMMES	moins de 20 ans		0		0		0
	20 à 24 ans		1		0		3
	25 à 29 ans		2		2		1
	30 à 34 ans		20		3		0
	35 à 39 ans		26		4		0
	40 à 44 ans		24		7		0
	45 à 49 ans		35		6		0
	50 à 54 ans		29		2		0
	55 à 59 ans		30		1		0
	60 à 64 ans		17		0		1
65 ans et plus		2		0		0	
	TOTAL	186		25		5	
ENSEMBLE	moins de 20 ans		0		0		1
	20 à 24 ans		2		3		7
	25 à 29 ans		7		5		3
	30 à 34 ans		41		9		0
	35 à 39 ans		50		8		0
	40 à 44 ans		51		12		0
	45 à 49 ans		72		13		0
	50 à 54 ans		68		6		2
	55 à 59 ans		60		7		1
	60 à 64 ans		33		1		1
65 ans et plus		4		0		0	
	TOTAL	388		64		15	

1.4.1 Nombre d'agents originaires de la collectivité en positions statutaires particulières au 31/12/2022, par sexe

*Emploi

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, en positions statutaires particulières au 31/12/2022.

	Hommes	Femmes	Total
En congé parental (article 75) Fonctionnaires et contractuels	0	1	1
En disponibilité (article 72) hors ceux mis en disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent pour les contractuels Fonctionnaires et contractuels dont disponibilité de droit	9	9	18
En disponibilité d'office ou bénéficiaires d'un congé équivalent Fonctionnaires et contractuels	1	2	3
En congé spécial (article 99) Fonctionnaires uniquement	3	0	3
	0	0	0

Détachés dans une autre structure (article 64)

	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires uniquement :			
Fonction publique d'Etat	1	0	1
Fonction publique hospitalière	0	0	0
Autre collectivité	8	1	9
Détachement d'office auprès d'une personne morale de droit privé ou d'une personne morale de droit public gérant un service public industriel et commercial	0	0	0
Autres structures*	0	0	0

*Par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

Détachés au sein de leur propre collectivité :

	Hommes	Femmes	Total
Fonctionnaires uniquement			
Détachés sur un emploi fonctionnel dans leur collectivité	2	2	4
Détachés sur un emploi de cabinet dans leur collectivité	0	0	0
Changement de filière	0	0	0

Mis à disposition dans une autre structure (articles 61 et 136) Fonctionnaires et contractuels

	Hommes	Femmes	Total
Ensemble	0	0	0
dont mis à disposition d'une organisation syndicale	0	0	0

1.4.2 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure

*Emploi

Champ : fonctionnaires originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2022.

Détachés dans votre collectivité et issus de :	au 31/12/2022		Emploi non fonctionnel		Emploi fonctionnel		Emploi de cabinet	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Fonction publique d'Etat	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonction publique hospitalière	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre collectivité	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres structures*	0	0	0	0	0	0	0	0

* par exemple : fonction publique d'un Etat de l'Union européenne (FPEUE).

E m p l o i 1.4.3 - Nombre d'agents originaires d'une autre structure mis à disposition (*)

Champ : fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent originaires d'une autre structure, en position statutaire particulière au 31/12/2022.

Mis à disposition de votre collectivité dont originaire de la fonction publique d'Etat (*) Décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics	au 31/12/2022		Contractuels sur emploi permanent	
	Fonctionnaires	Femmes	Hommes	Femmes
	0	0	0	0
	0	0	0	0

E m p l o i 1.4.4 - Fonctionnaires pris en charge par le CDG ou le CNFPT (articles 53 et 97)

Remarque : seuls le CNFPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

Avez-vous assuré la prise en charge d'un fonctionnaire momentanément privé d'emploi au cours de l'année ?	(Vide)
---	--------

Si OUI, afficher le tableau suivant :

au 31/12/2022	Hommes	Femmes	Total
Depuis moins d'1 an			0
De 1 an à moins de 2 ans			0
De 2 ans à moins de 5 ans			0
entre 5 et 10 ans			0

Fin de la prise en charge au terme de 10 années en raison :

- de l'expiration des droits à prise en charge financière			0
- de l'admission à la retraite			0
- du non-respect grave et répété de ses obligations			0
- du refus répété des offres d'emplois proposées			0

Nombre d'agents en situation de handicap bénéficiant de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (y compris reclassés) par catégorie hiérarchique, statut et sexe

Tableau 1.6.1.0 : Collectivités concernées

Y a-t-il, parmi les fonctionnaires et contractuels rémunérés au 31/12/2022 de votre collectivité, des agents bénéficiant de l'obligation d'emploi - travailleurs handicapés (BOETH), y compris reclassés ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher les tableaux suivants :

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels (sur emploi permanent ou non permanent), en situation de handicap et bénéficiant de

Tableau 1.6.1.a : Agents BOETH sur un emploi permanent

Catégorie hiérarchique	Titulaires et stagiaires		Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
A	1	1	0	0
B	2	1	0	0
C	24	13	0	0

Tableau 1.6.1.b : Agents BOETH sur un emploi NON permanent

Contractuels sur emploi NON permanent			
TOTAL			
Hommes		Dont apprentis	
Femmes	Hommes	Femmes	Femmes
0	0	0	0

1.6.2 - Respect de l'obligation d'emploi : dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi (ouvrant droit à réduction des unités manquantes) et taux d'emploi

Champ : toutes les collectivités sont concernées y compris celles de moins de 20 agents.

1.6.2a ~ Dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi	
Montant des dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, de sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises adaptées, des établissements ou services d'aide par le travail ou avec des travailleurs indépendants handicapés, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-1	0 €
Montant des dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, qui ne lui incombent pas en application d'une disposition législative ou réglementaire, calculé dans les conditions fixées à l'article 6-2	0 €
Unités déductibles *	0.00

1.6.2b - Taux d'emploi (calculé sur le champ des emplois permanents)	
Nombre de travailleurs en situation de handicap bénéficiaires de l'OETH sur emploi permanent employés par la collectivité au 31/12/2022	42
Taux d'emploi direct des travailleurs en situation de handicap	9.29
Taux d'emploi légal des travailleurs en situation de handicap	9.29

(*) Les unités déductibles sont le résultat de la conversion en unités du montant en euro des quatre types de dépenses couvrant partiellement l'obligation. Le nombre d'unités déductibles est égal au quotient obtenu en divisant le montant des dépenses réalisées en application du premier alinéa de l'article L. 323-8 et de celles affectées à des mesures adoptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique (art. 5 du décret n°2006-501 relatif au FIPHFP), par le traitement brut annuel minimum servi à un agent occupant à temps complet un emploi public apprécié au 31 décembre de l'année 2020 (17 375,78 €).

E emploi

1.0.1 - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire

Tableau 1.0.1.a : Fonctionnaires

Existe-t-il au sein de votre collectivité des fonctionnaires autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	1	0	1
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	3	0	1	2	2	0	8
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	1	1
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	1	0	0	0	0	0	1
Total	4	0	1	2	3	1	11

Tableau 1.0.1.b : Contractuels sur emploi permanent

Existe-t-il au sein de votre collectivité des contractuels autorisés à exercer une activité à titre accessoire ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Type d'activité exercée à titre accessoire prévu par l'article 11 du décret n°2020-69 du 30 janvier 2020	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Expertise et consultation (Art.11, 1°)	0	0	0	0	1	0	1
Enseignement et formation (Art.11, 2°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité à caractère sportif ou culturel (Art.11, 3°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité agricole (Art.11, 4°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité de conjoint collaborateur au sein d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale (Art.11, 5°)	0	0	0	0	0	0	0
Aide à domicile à un ascendant, à un descendant, à son conjoint, à son partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou à son concubin (Art.11, 6°)	0	0	0	0	0	0	0
Travaux de faible importance réalisés chez des particuliers (Art.11, 7°)	0	0	0	0	0	0	0
Activité d'intérêt général exercée auprès d'une personne publique ou auprès d'une personne privée à but non lucratif (Art.11, 8°)	0	0	0	0	0	0	0
Mission d'intérêt public de coopération internationale ou auprès d'organismes d'intérêt général à caractère international ou d'un Etat étranger (Art.11, 9°)	0	0	0	0	0	0	0
Services à la personne (Art.11, 10°)	0	0	0	0	0	0	0
Vente de biens produits personnellement par l'agent (Art.11, 11°)	0	0	0	0	1	0	1
Total	0	0	0	0	1	0	1

TABLEAU INTRODUCTIF PARTIES B et C - RECRUTEMENT ET PARCOURS PROFESSIONNEL

Recrutement

1.9.0 Bilan des arrivées et départs dans l'année 2022

Champ : le tableau qui suit concerne les agents en emploi permanent dans la collectivité au 31/12/2022 et ceux arrivés en 2022.

Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2022	Nombre d'arrivées dans la collectivité en 2022	Nombre de départs de la collectivité en 2022	Nombre d'agents sur emploi permanent au 31/12/2022
Cf. synthèse	Cf. synthèse	Cf. synthèse	Cf. synthèse

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels occupant un emploi fonctionnel, arrivés en 2022 et rémunérés au 31/12/2022.

Tableau 1.9.1.a : Fonctionnaires de la fonction publique territoriale arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

	Fonctionnaires de la fonction publique territoriale											
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :												
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :												
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels administratifs :												
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.b : Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH) arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

	Fonctionnaires issus d'une autre administration (FPE, FPH)											
	Administrateurs		Attachés		Ingénieurs en chef		Ingénieurs		Autres			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :												
Directeur général des services ou directeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels techniques :												
Directeur général des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur des services techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :												
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.1.c : Contractuels sur emploi permanent arrivés sur un emploi fonctionnel en 2022

	Contractuels sur emploi permanent	
	Hommes	Femmes
Emplois fonctionnels administratifs :		
Directeur général des services ou directeur	0	0
Directeur général adjoint des services ou directeur adjoint	0	0
Emplois fonctionnels techniques :		
Directeur général des services techniques	0	0
Directeur des services techniques	0	0
Emplois fonctionnels d'incendie et secours :		
Directeur départemental des services d'incendie et secours	0	0
Directeur départemental adjoint des services d'incendie et secours	0	0
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS	0	0

Chomp - les tableaux suivants concernent les agents contractuels sur un emploi permanent, arrivés au cours de l'année 2022 et rémunérés au 31/12/2022

Tableau 1.9.3.a : Recrutements de remplaçants, réintégrations et retours

	Contractuels				Total	Dont SPV Ensemble
	Temps complet		Temps non complet			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
Remplaçants						
Réintégration (agent non rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0
Retours (agent rémunéré pendant la période)	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.3.b : Recrutements sur emploi permanent (hors remplaçants, réintégrations et retours)

Cadres d'emplois	Contractuels (assimilés aux cadres d'emplois)				Total	Dont SPV Ensemble
	Temps complet		Temps non complet			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Administrateurs	0	0	0	0	0	0
Attachés	2	0	0	0	2	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	2	0	0	0	2	0
FILIERE TECHNIQUE						
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	2	3	0	0	5	0
Techniciens	1	0	0	0	1	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	1	2	0	0	3	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	4	5	0	0	9	0
FILIERE CULTURELLE						
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0

Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE									
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE									
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE									
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, rééducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE									
Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE									
Directeur de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIERE INCENDIE ET SECOURS										
Contrôleurs, colonels										0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels										0
Médecins, pharmaciens										0
Lieutenants										0
Cadres de santé										0
Infirmiers										0
Sous-officiers										0
Sapeurs et caporaux										0
FILIERE INCENDIE-SECOURS										0
FILIERE ANIMATION										
Animateurs										0
Adjointes d'animation										0
FILIERE ANIMATION										0
TOTAL				6		5		0		11

* Comptabiliser les péricultives du cadre d'emplois du décret n° 92-859 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Champ : les tableaux qui suivent concernent d'une part les agents titulaires et stagiaires et, d'autre part, les agents contractuels sur emploi permanent.

Code couleur

Agent rémunéré par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" au cours de l'année 2022

Agent non rémunéré ou indemnisé par la collectivité d'origine suite à son départ "temporaire" ou définitif au cours de l'année 2022

Tableau 1.9.4.a - Départs des fonctionnaires sur emploi permanent au cours de l'année 2022

	Motif de départ définitif ou "temporaire"	Hommes			Femmes			Total
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. A	Cat. B	Cat. C	
Départs "temporaires"	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes)	0	0	0	0	0	0	0
	. Décharge totale de service pour exercice de mandats syndicaux (article 100)	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation indemnisé par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation au-delà d'un an (article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0
	. Détachement dans une autre structure (fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière ; article 64 de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0
	. Mise en disponibilité	1	0	0	1	0	0	0
	. <i>di-voit</i>	0	0	0	0	0	0	0
	. <i>sur demande</i>	2	0	0	1	0	0	0
	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0
	. Mutation (changement de collectivité ; article 51 de la loi du 26 janvier 1984)	2	0	3	5	2	0	1
Départs "définitifs"	. Fin de détachement dans votre collectivité (agents originaires d'autres structures : fonction publique d'Etat, fonction publique hospitalière, ... dont le détachement dans votre collectivité s'est terminé dans l'année 2022)	0	0	0	0	0	1	0
	. Décharge d'emploi et de fonctions pour exercice d'un mandat syndical	0	0	0	0	0	0	0
	. Agent pris en charge par le CNFPT ou le CDG	0	0	0	0	0	0	0
	. Démission	0	0	0	0	0	0	0
	. Départ à la retraite	1	1	2	4	1	0	3
	. Licenciement	0	0	0	0	0	0	0
	. Décès	0	1	0	1	0	0	1
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0
	. Rupture conventionnelle	0	0	5	5	0	0	2
	. Congé spécial	0	0	0	0	0	0	0
. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	
Total	4	2	10	16	3	1	8	12

Départs Fonctionnaires (correspond au 3 du schéma de calcul de la variation des effectifs)	4	2	10	16	3	1	8	12
--	---	---	----	----	---	---	---	----

Nombre de procédure de rupture conventionnelle au cours de l'année 2022, par sexe et catégorie hiérarchique

Une procédure de rupture conventionnelle a-t-elle été initiée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité ?	Oui
--	-----

Tableau 1.9.4.1.a : Fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022	0	0	6	1	1	2	10
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	6	1	1	2	10

Tableau 1.9.4.1.b : Contractuels sur emploi permanent

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de procédures initiées par un agent, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de procédures initiées par l'autorité territoriale, en 2022	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année 2022, par sexe et par catégorie hiérarchique

Une convention de rupture conventionnelle a-t-elle été signée au cours de l'année 2022 au sein de votre collectivité ?	Oui
--	-----

Tableau 1.9.4.2.a : Fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	0	0	5	1	0	2	8

Tableau 1.9.4.2.b : Contractuels sur emploi permanent

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de conventions de rupture conventionnelles signées en 2022	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 1.9.4.b - Départs des contractuels sur emploi permanent au cours de l'année 2022

	Motif de départ définitif ou "temporaire"	Hommes			Femmes					
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total	
Départs "temporaires"	. Mise à disposition dans une autre collectivité ou structure (articles 25 et 61 de la loi du 26 janvier 1984 ; ne prendre en compte que les mises à disposition complètes - ne concerne que les	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation rémunéré par la collectivité (max 1 an ; article 57 - 6° de la loi du 26 janvier 1984)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé formation au-delà d'un an	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congé parental	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Congés sans traitement (convenances personnelles, suivi de conjoint)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Démission	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	. Fin de contrat (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	2	0	0	2	2	1	0	3	3
	. dont fin de contrat d'agent remplaçant article 3-1 (ne pas inclure les agents contractuels mis en stage dans l'année 2022)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Départ à la retraite	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Licenciement	0	0	0	0	1	0	0	1	1
Départs "définitifs"	. Décès	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Transfert de compétence	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	. Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	0	0	0	0	0	1	0	1	1
	. Rupture conventionnelle	1	0	0	1	0	0	0	0	0
	. Autres cas (révocation, abandon de poste, perte de la nationalité française, etc.)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Total	4	0	0	4	3	2	0	5	5
	Départs Contractuels sur emploi permanent (correspond au 4 du schéma de calcul de la variation des effectifs)									
		4	0	0	4	3	2	0	5	5

Parcours pro 1.9.5 Titularisations et stages au cours de l'année 2022

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires, ayant fait l'objet d'une décision, au cours de l'année 2022.

	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés à l'issue de leur stage	4	6
Prolongation de stage	0	0
Titularisations prononcées en application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (travailleurs en situation de handicap)	0	0
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0
Agents contractuels permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	0	0
Agents contractuels non permanents (déjà présents) nommés stagiaires dans l'année 2022	0	1
Total	0	0

1.9.6.1 Avancements et promotion interne dans l'année 2022

Parcours pro

Tableau 1.9.6.1.a : Avancements

	Hommes	Femmes
Nombre de fonctionnaires ayant connu au cours de l'année 2022 un :	105	116
- avancement d'échelon :		
- ayant atteint l'indice sommital de leur grade	2	2
- n'ayant pas atteint l'indice sommital de leur grade	103	114
- avancement de grade :	20	19
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents	20	19
- au choix par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement, établi après une sélection par voie d'examen professionnel	0	0
- par sélection opérée exclusivement par voie de concours professionnel	0	0

Tableau 1.9.6.1.b : Promotion interne

	Hommes	Femmes
Nombre de fonctionnaires ayant été inscrits sur liste d'aptitude :		
- Promotion interne sans examen professionnel :	3	1
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
- Promotion interne suite à un examen professionnel :	0	0
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
- Réussite à un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité :	0	1
- dont nombre d'agents n'ayant pas été nommés dans la collectivité	0	0
Total	3	2

Champ : le tableau précédent concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement d'échelon, de grade ou une inscription sur liste d'aptitude au cours de l'année 2022.

1.9.6.2 Avancements de grade dans l'année 2022 par filière et catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires ayant connu un avancement de grade, au cours de l'année 2022 et rémunérés au 31/12/2022.

Filières	Suite à l'avancement de grade										
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		CATEGORIE D		CATEGORIE E		
	Hommes 1.9.6.2(1)	Femmes 1.9.6.2(2)	Hommes 1.9.6.2(3)	Femmes 1.9.6.2(4)	Hommes 1.9.6.2(5)	Femmes 1.9.6.2(6)	Hommes 1.9.6.2(7)	Femmes 1.9.6.2(8)	Hommes 1.9.6.2(9)	Femmes 1.9.6.2(10)	
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	1	0	4	0	0	0	0	0	0	10
FILIERE TECHNIQUE	0	3	10	0	0	10	0	0	0	0	1
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	4	10	4	0	0	0	0	0	0	11

1.9.7 Nombre d'agents fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle au cours de l'année 2022

Fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent		
	Hommes	Femmes
Catégorie A	0	0
Catégorie B	0	0
Catégorie C	0	0

1.9.8 Nombre de lauréats sur les listes d'aptitude des concours et examens professionnels, par filière, cadre d'emplois, sexe

Remarque : Seuls le CNEPT et les CDG doivent renseigner cet indicateur

CADRE D'EMPLOIS	Concours		Examen professionnel		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Administrateurs					0
Attachés					0
Secrétaires de mairie					0
Rédacteurs					0
Adjoints administratifs					0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieurs en chef					0
Ingénieurs					0
Techniciens					0
Agents de maîtrise					0
Adjoints techniques					0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement					0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE					
Conservateurs du patrimoine					0
Conservateurs des bibliothèques					0
Attachés de conservation du patrimoine					0
Bibliothécaires					0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique					0
Professeurs d'enseignement artistique					0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques					0
Assistants d'enseignement artistique					0
Adjoints territoriaux du patrimoine					0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE					
Conseillers des APS					0
Educateurs des APS					0
Opérateurs des APS					0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0

Nombre de fonctionnaires bénéficiaires des modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie

Au cours de l'année 2022, votre collectivité comptait-elle des fonctionnaires bénéficiaires d'un détachement dans un cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure ?

Non

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Hommes	Femmes	Total
Catégorie A			0
Catégorie B			0
Catégorie C			0
Total	0	0	0

2.1.0 Nombre de journées de congés supplémentaires accordées à l'ensemble des agents

Organisation du travail

Votre collectivité accorde-t-elle des journées de congés supplémentaires à l'ensemble de ses agents au-delà du nombre de jours de congés légal (exemples : journées liées aux traditions locales, journée du maire, ponts, etc.) hors droits acquis et jours de fractionnement ?	Non
Nombre de jours accordés à l'ensemble des agents (Exemple: 2 ponts = 2 jours)	

Nombre de fonctionnaires ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents dans les effectifs au 31/12/2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires présents dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Tableau 2.1.1.1.1 : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

	Nombre de fonctionnaires (titulaires et stagiaires) *		Nombre de journées d'absence (en jours calendaires)		Nombre d'arrêts**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Compressible	100	111	2 320,0	2 634,0	151	165
	9	2	798,0	62,0	6	3
	1	2	5,0	365,0	1	1
Médical	2	0	464,0	0,0	1	0
	0	1	0,0	365,0	0	0
	1	1	365,0	365,0	0	0
Non-compressible	3	0	1 095,0	0,0	0	0
	7	7	552,0	552,0	7	7
	2	0	48,0	0,0	5	0
Autres raisons	35	38	116,5	147,5		
	153	162	5 213,5	4 490,5	314	376

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour raisons pathologiques sont à inclure :

- en cas de maternité, pour les fonctionnaires ;

Tableau 2.1.1.2. : Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

		Nombre de fonctionnaires absents au moins un jour dans l'année 2022*													TOTAL
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus			
Médical	Compressible	0	1	3	26	31	27	38	35	32	18	0	211		
	Non-compressible	0	0	0	1	2	1	2	1	2	2	0	11		
	Autres raisons	0	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	3		
	Total	0	1	3	28	33	28	38	36	35	35	18	235		
Autres raisons	Compressible	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1		
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Autres raisons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Total	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1		

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois

Tableau 2.1.1.3. : Nombre de journées d'absence des fonctionnaires par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des fonctionnaires dans l'année 2022													TOTAL
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus			
Médical	Compressible	0	11	28	543	799	400	518	527	1.122	795	0	4.954		
	Non-compressible	0	0	0	83	216	136	56	19	126	224	0	860		
	Autres raisons	0	0	0	5	0	0	0	0	365	0	0	370		
	Total	0	11	28	631	1.015	536	574	546	1.172	1.024	0	6.184		
Autres raisons	Compressible	0	0	0	20	0	28	0	0	0	0	0	48		
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Autres raisons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Total	0	0	0	20	0	28	0	0	0	0	0	48		

Nombre de contractuels sur emploi permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Tableau 2.1.2.1 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

	Nombre de contractuels sur emploi permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Compressible	13	9	197,0	315,0	18	13
	0	0	0,0	0,0	0	0
Médical	0	0	0,0	0,0	0	0
	0	0	0,0	0,0	0	0
Non-compressible	0	0	0,0	0,0	0	0
	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons	0	0	0,0	0,0	0	0
	1	0	6,0	0,0	1	0
Total	20	14	220,0	328,0	30	19

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couches pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.2.2 : Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

		Nombre de contractuels sur emploi permanent absents au moins un jour dans l'année 2022													TOTAL
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus			
Médical	Compressible	0	1	1	6	5	5	5	0	3	0	0	22		
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Autres raisons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Autres raisons	Compressible	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1		
	Non-compressible	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
	Autres raisons	0	0	0	2	1	5	3	0	0	0	0	11		
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		0	1	1	8	2	11	8	0	3	0	0	34		

* si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

Tableau 2.1.2.3 : Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent par motif et par âge

		Nombre de journées d'absence des contractuels sur emploi permanent dans l'année 2022													TOTAL
		Moins de 20 ans	20 ans à 24 ans	25 ans à 29 ans	30 ans à 34 ans	35 ans à 39 ans	40 ans à 44 ans	45 ans à 49 ans	50 ans à 54 ans	55 ans à 59 ans	60 ans à 64 ans	65 ans et plus			
Médical	Compressible	0.0	7.0	96.0	241.0	6.0	98.0	38.0	0.0	24.0	0.0	0.0	512.0		
	Non-compressible	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
	Autres raisons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
		0.0	7.0	96.0	241.0	6.0	98.0	38.0	0.0	24.0	0.0	0.0	512.0		
Autres raisons	Compressible	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
	Non-compressible	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
	Autres raisons	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0		
		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		
		0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	6.0		
Total	0.0	7.0	96.0	250.0	11.0	113.0	45.0	0.0	24.0	0.0	0.0	548.0			

2.1.3 - Nombre de contractuels sur emploi non permanent ayant été absents au moins un jour dans l'année, par motif (hors formations, journées de grève et absences syndicales) présents au 31/12/2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les contractuels sur emploi IND permanent présents dans les effectifs au 31 décembre 2022.

Tableau 2.1.3.1 : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année, nombre d'arrêts et nombre de journées d'absence par motif et par sexe

	Nombre de contractuels sur emploi non permanent *		Nombre de journées d'absence		Nombre d'arrêts**	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Médical	Pour congé maladie					
	1	0	7,0	0,0	1	0
Compressible	Pour accidents du travail imputables au service					
	0	0	0,0	0,0	0	0
Non-compressible	Pour accidents du travail imputables au trajet					
	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour maladie professionnelle, maladie imputable au service ou à caractère professionnel					
	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour congé de grave maladie					
	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour congé sans rémunération pour maladie					
	0	0	0,0	0,0	0	0
Autres raisons	Pour maternité ou adoption					
	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour naissance ou pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption (3 jours), pour paternité et accueil de l'enfant (2,5 jours ou 32 jours en cas de naissance multiple), pour hospitalisation immédiate de l'enfant à la naissance (30 jours)					
	0	0	0,0	0,0	0	0
	Pour autorisation spéciale d'absence (enfant malade, mariage, décès, concours, fonctions électives, participation au Comité d'Oeuvres Sociales, réserviste, pompier volontaire, ...) ou formation particulière (ex : BAFAP), hors motif syndical ou de représentation					
	0	0	0,0	0,0	0	0
Total		1	0	7	0	1

* Si un agent a été absent sur plusieurs périodes dans l'année, ne le compter qu'une seule fois.

** Si un arrêt est prolongé, ne le compter qu'une seule fois. Ne comptabiliser que les arrêts ayant donné lieu à une absence.

Les congés pour couchés pathologiques sont à inclure :

- en congé maladie pour les contractuels.

Tableau 2.1.3.2 : Nombre de contractuels sur emploi non permanent absents au moins un jour dans l'année par motif et par âge

2.1.4 Congés de paternité et d'accueil de l'enfant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2022.

	Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre des congés de paternité et d'accueil de l'enfant
Catégorie A	0	0.0
Catégorie B	1	17.0
Catégorie C	1	25.0

2.1.5 Congés de présence parentale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent,

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent ayant bénéficié d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant au cours de l'année 2022.

	Nombre d'agents		Nombre total de journées d'absence au titre du congé de présence parentale
	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	0	0.0
	Femmes	0	0.0
Catégorie B	0	0	0.0
	Femmes	0	0.0
Catégorie C	0	0	0.0
	Femmes	0	0.0

2.1.6 Congés de solidarité familiale des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de solidarité familiale au cours de l'année 2022.

	Nombre d'agents		Nombre total de journées d'absence au titre du congé de solidarité familiale
	Hommes	Femmes	
Catégorie A	0	0	0.0
	Femmes	0	0.0
Catégorie B	0	0	0.0
	Femmes	0	0.0
Catégorie C	0	0	0.0
	Femmes	0	0.0



Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents sur emploi permanent.

Tableau 2.1.7.1. - Départ en congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont partis en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé sans entretien ?	(Vide)

Y a-t-il eu des femmes qui sont parties en congé de 6 mois ou plus au cours de l'année 2022 dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un départ en congé sans entretien ?	(Vide)

Tableau 2.1.7.2. - Retour de congé

Y a-t-il eu des hommes qui sont revenus au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé sans entretien ?	(Vide)

Y a-t-il eu des femmes qui sont revenues au cours de l'année 2022 d'un congé de 6 mois ou plus dans votre collectivité ?	Non
Si oui, y a-t-il eu un retour de congé sans entretien ?	(Vide)

Champ : les tableaux qui suivent concernent les agents ayant été rémunérés ou moins un jour dans l'année, au cours de l'année 2022

Tableau 2.1.8.1. - Fonctionnaires

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour défil de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	5	743	45	5	5
	B	12	1 140	55	10	12
	C	83	5 901	123	50	83
Femmes	A	13	1 823	42	11	13
	B	13	1 142	41	10	13
	C	71	5 290	115	48	71

Tableau 2.1.8.2. - Contractuels occupant un emploi permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour défil de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	2	245	25	2	2
	B	3	288	15	3	3
	C	1	135	6	1	1
Femmes	A	6	695	23	4	6
	B	3	248	5	2	3
	C	3	205	2	2	3

Tableau 2.1.8.3. - Contractuels occupant un emploi non permanent

	Catégorie	Nombre de jours de carence prélevés	Montant brut des sommes retenues pour défil de carence (€)	Nombre total d'agents rémunérés et potentiellement soumis au jour de carence	Nombre d'agents auxquels a été appliqué au moins un jour de carence	Nombre d'arrêts maladies (hors prolongations) soumis à la journée de carence
Hommes	A	0	0	5	0	0
	B	0	0	0	0	0
	C	0	0	5	0	0
Femmes	A	0	0	2	0	0
	B	0	0	0	0	0
	C	0	0	1	0	0

Tableau 2.1.8.4. : Nombre de jours de carence prélevés aux agents par sexe et tranche d'âge

Sexe	Titulaires et stagiaires		Contractuels occupant un emploi permanent		Contractuels occupant un emploi non permanent	
	1.4.0 (1)	1.4.0 (2)	1.4.0 (2)	1.4.0 (3)	1.4.0 (3)	1.4.0 (3)
HOMMES	Age*					
	moins de 20 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	0	0	0	0	0
	25 à 29 ans	2	0	0	0	0
	30 à 34 ans	15	2	0	0	0
	35 à 39 ans	19	0	2	0	0
	40 à 44 ans	9	0	0	0	0
	45 à 49 ans	15	1	0	0	0
	50 à 54 ans	13	0	0	0	0
	55 à 59 ans	19	0	0	0	0
	60 à 64 ans	8	0	0	0	0
	65 ans et plus	0	0	0	0	0
TOTAL	100	6	6	6	6	
FEMMES	moins de 20 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	2	0	0	0	0
	25 à 29 ans	0	0	0	0	0
	30 à 34 ans	12	1	1	1	1
	35 à 39 ans	9	0	0	0	0
	40 à 44 ans	17	4	4	4	4
	45 à 49 ans	17	0	0	0	0
	50 à 54 ans	17	1	1	1	1
	55 à 59 ans	12	0	0	0	0
	60 à 64 ans	11	0	0	0	0
	65 ans et plus	0	0	0	0	0
	TOTAL	97	12	12	12	12
ENSEMBLE	moins de 20 ans	0	0	0	0	0
	20 à 24 ans	2	0	0	0	0
	25 à 29 ans	2	0	0	0	0
	30 à 34 ans	27	3	3	3	3
	35 à 39 ans	28	0	0	0	0
	40 à 44 ans	26	5	5	5	5
	45 à 49 ans	32	3	3	3	3
	50 à 54 ans	30	0	0	0	0
	55 à 59 ans	31	1	1	1	1
	60 à 64 ans	19	0	0	0	0
	65 ans et plus	0	0	0	0	0
	TOTAL	197	18	18	18	18

* Age obtenu au 31/12/2022

Année de naissance
 2002 et années suivantes
 1997 à 2001
 1992 à 1996
 1987 à 1991
 1982 à 1986
 1977 à 1981
 1972 à 1976
 1967 à 1971
 1962 à 1966
 1957 à 1961
 1952 et avant

Avez-vous mis en place des procédures administratives de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
---	-----

Avez-vous mis en place des procédures médicales de contrôle des arrêts maladies ?	Oui
---	-----

2.2.0 Congés de proche aidant des fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, par sexe et par catégorie hiérarchique

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent ayant bénéficié d'un congé de proche aidant au cours de l'année 2022.

		Nombre d'agents	Nombre total de journées d'absence au titre du congé de proche aidant
Catégorie A	Hommes	0	0.0
	Femmes	0	0.0
Catégorie B	Hommes	0	0.0
	Femmes	0	0.0
Catégorie C	Hommes	0	0.0
	Femmes	0	0.0

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou

Avez-vous, parmi vos agents sur emploi permanent à temps complet, des agents concernés par des cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002 ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent à temps complet concernés au 31 décembre 2002		
	Hommes	Femmes	Total
Agents sur cycle hebdomadaire	242	210	452
Cycle mensuel	0	0	0
Cycle saisonnier	0	0	0
Cycle annuel	0	0	0
Autre cycle	0	0	0
Forfait	0	0	0
Total tous types de cycles	242	210	452
dont cycles de travail délibérés avant le 1er janvier 2002	0	0	0

Rappel : nombre total d'agents concernés

452

2.2.3 Compte épargne-temps

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

2.2.3.1 Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET)	Nombre d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022		dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022		dont nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2022		Nombre total d'agents ayant un compte épargne temps (CET) au 31/12/2022	dont nombre d'agents ayant ouvert un compte épargne temps (CET) en 2022	dont nombre total d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne temps (CET) en 2022
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes			
Catégorie A	59	52	13	10	19	22	111	23	41
Catégorie B	50	35	12	6	15	16	85	18	31
Catégorie C	103	90	32	16	52	48	193	48	100
Toutes catégories	212	177	57	32	86	86	389	89	172

Champ : le tableau qui suit concerne les agents sur emploi permanent, présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

2.2.3.2 Nombre de jours accumulés	Nombre de jours accumulés au 31/12/2022		dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022		Nombre de jours accumulés au 31/12/2022		dont nombre de jours versés au titre de l'année 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Total	Total	Total	
Catégorie A	900	838	90	99	1 738	189	1 899	
Catégorie B	632	398	42	74	1 030	116	1 146	
Catégorie C	2 719	1 017	303	210	3 736	533	4 269	
Toutes catégories	4 251	2 253	435	383	6 504	818	7 322	

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents sur emploi permanent passés par la collectivité locale même s'ils n'y sont plus au 31/12/2022.

2.2.3.3 Nombre de jours utilisés par type de consommation (cf. décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)	Nombre de jours utilisés sous forme de congés en 2022		Nombre de jours pris en compte au titre de la Rafp* en 2022		Nombre de jours donnés au bénéfice d'un agent public en 2022	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	52	78	0	0	0	0
Catégorie B	73	72	0	0	0	0
Catégorie C	78	122	0	0	0	0
Toutes catégories	203	272	0	0	0	0

* Régime de retraite additionnel dans la fonction publique (Rafp).

Champ : le tableau qui suit concerne les agents occupant un emploi permanent à temps complet (qu'ils travaillent à temps plein ou à temps partiel) présents au 31 décembre 2022.

Tableau 2.2.2.1.1 : Fonctionnaires occupant un emploi à temps complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?	Cui
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE																
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	19	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	4	24	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	1	4	13	89	0	0	0	0	1	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	1	4	36	130	0	0	0	0	4	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE																
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	6	3	0	0	0	0	1	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	1	1	14	14	0	0	0	0	5	2	0	0
Techniciens	0	0	0	0	10	3	44	14	0	0	0	0	17	4	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	22	0	41	8	0	0	0	0	7	2	0	0
Adjoints techniques	0	0	0	0	28	6	62	9	0	0	0	0	5	1	0	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	61	10	167	48	0	0	0	38	10	0	0	0
FILIERE CULTURELLE																
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE																
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FILIÈRE INCENDIE-SECOURS	0		0		0		0		0		0		0		0		0		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIÈRE ANIMATION																			
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* Comptabiliser les puéricultrices du cadre d'emplois du décret n° 92-839 du 28 août 1992 modifié et du cadre d'emplois du décret n° 2014-923 du 18 août 2014.

Tableau 2.2.2.2. : Fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet

Avez-vous, parmi vos agents fonctionnaires occupant un ou plusieurs emplois à temps non complet, des agents liés à des sujétions qui induisent une diminution du temps de travail ?

Non

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

CADRE D'EMPLOIS	Sujétions particulières		Horaires décalés		Travail de nuit		Travail le week-end		Forfait		Astreintes		Bénéficiaire d'un temps de travail réduit du fait de sujétions particulières		Bénéficiaire d'un repos compensateur au cours de l'année		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE																	
Administrateurs																	
Attachés																	
Secrétaires de mairie																	
Rédacteurs																	
Adjoints administratifs																	
FILIÈRE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE TECHNIQUE																	
Ingénieurs en chef																	
Ingénieurs																	
Techniciens																	
Agents de maîtrise																	
Adjoints techniques																	
Adjoints techniques des établissements d'enseignement																	
FILIÈRE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIÈRE CULTURELLE																	
Conservateurs du patrimoine																	
Conservateurs des bibliothèques																	
Attachés de conservation du patrimoine																	
Bibliothécaires																	
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique																	
Professeurs d'enseignement artistique																	
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques																	
Assistants d'enseignement artistique																	
Adjoints territoriaux du patrimoine																	

Nombre de jours donnés dans le cadre du dispositif de don de jours par type de jours

Type de jours	Nombre de jours
Jours d'aménagement et de réduction du temps de travail	9
Jours de congés annuels	48
Jours épargnés sur un compte épargne-temps	0
TOTAL	57

Votre collectivité dispose-t-elle d'une charte du temps au 31/12/2022 ?	Oui
---	-----

Nombre d'heures réalisées au-delà des bornes horaires définies par le cycle de travail n'ayant donné lieu ni à récupération ni à récupération en 2022

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Non

	Fonctionnaires				Contractuels sur emploi permanent	
	Temps complets		Temps non complets		Temps non complets	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CADRE D'EMPLOIS	Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2022		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération en 2022		Nombre d'heures réalisées n'ayant donné lieu ni à récupération ni à récupération en 2022	
Administrateurs						
Attachés						
Secrétaires de mairie						
Rédacteurs						
Adjointes administratifs						
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0
Ingenieurs en chef						
Ingenieurs						
Techniciens						
Agents de maîtrise						
Adjointes techniques						
Adjointes techniques des établissements d'enseignement						
FILIERE TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0
Conservateurs du patrimoine						
Conservateurs des bibliothèques						
Attachés de conservation du patrimoine						
Bibliothécaires						
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique						
Professeurs d'enseignement artistique						
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques						
Assistants d'enseignement artistique						
Adjointes territoriaux du patrimoine						
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS						
Educateurs des APS						
Opérateurs des APS						
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs						
Assistants socio-éducatifs						
Educateurs de jeunes enfants						
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux						
Agents spécialisés des écoles maternelles (ASEM)						
Agents sociaux						
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0
Médecins						
Psychologues						
Sages-femmes						
Cadres de santé paramédicaux						
Puéricultrices cadres de santé						
Puéricultrices*						
Cadres de santé infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques						

2.3.1 Informations relatives au temps partiel prévu par l'article 60 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

	Hommes	Femmes	Total
2.3.1.1 Nombre de demandes présentées	0	0	0
2.3.1.2 Nombre de demandes acceptées	1	9	10
2.3.1.3 Nombre de premières demandes satisfaites	1	4	5
2.3.1.4 Nombre de modifications de quotités	0	2	2
2.3.1.5 Nombre de retours au temps plein	3	11	14

2.3.1.1.1 Il s'agit du nombre de demandes présentées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.1.2 Il s'agit du nombre de demandes acceptées et non du nombre d'agents ayant présenté des demandes au cours de l'année. (Un

2.3.1.1.4 Il s'agit du nombre de modifications présentées par des agents occupant un emploi permanent à temps complet et exerçant leurs

2.3.1.5 il s'agit du nombre d'agents occupant un emploi à temps complet et exerçant leurs fonctions à temps partiel choisi qui ne renouvellent pas leur demande de travail à temps partiel.

2.3.2

Quotité de temps de travail des fonctionnaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2022 par filière, cadre d'emplois et selon le sexe

Chomp : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires occupant un emploi à temps complet rémunérés au 31/12/2022.

	FONCTIONNAIRES occupant un poste à TEMPS COMPLET et exerçant leurs fonctions à :											Total		
	TEMPS PLEIN		Tout type de TEMPS PARTIEL (sauf thérapeutique)										Hommes	Femmes
	Hommes 2.3.2(1)	Femmes 2.3.2(2)	Moins de 80%		de 80% à moins de 90%		90% et plus		Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)				
		Hommes 2.3.2(3)	Femmes 2.3.2(4)	Hommes 2.3.2(5)	Femmes 2.3.2(6)	Hommes 2.3.2(7)	Femmes 2.3.2(8)							
FILIERE ADMINISTRATIVE														
Administrateurs	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Attachés	20	17	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	20	19
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	6	23	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	33	24
Adjoints administratifs	11	74	0	1	0	0	8	1	0	1	0	5	12	88
FILIERE ADMINISTRATIVE	38	115	0	1	0	0	9	1	0	1	0	7	59	132
FILIERE TECHNIQUE														
Ingénieurs en chef	7	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	7
Ingénieurs	11	11	0	1	0	0	2	1	0	1	0	1	14	15
Techniciens	44	14	0	0	1	0	1	1	0	1	0	0	46	15
Agents de maîtrise	38	7	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	39	8
Adjoints techniques	59	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	59	11
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	159	47	0	1	0	0	4	2	0	2	0	1	63	52
FILIERE CULTURELLE														
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE														
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

2.3.3 Nombre de fonctionnaires bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents fonctionnaires occupant un emploi à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2022.

		Temps partiel de droit	Temps partiel sur autorisation
Catégorie A	Hommes	0	1
	Femmes	4	4
	Total	4	5
Catégorie B	Hommes	1	1
	Femmes	1	1
	Total	2	2
Catégorie C	Hommes	1	1
	Femmes	3	12
	Total	4	13

2.3.5 Nombre d'agents contractuels bénéficiaires d'un temps partiel de droit ou sur autorisation par catégorie et sexe

Champ : le tableau qui suit concerne les agents contractuels sur un emploi permanent à temps complet et exerçant à temps partiel, rémunérés au 31/12/2022.

		Temps partiel de droit 2.3.5(1)	Temps partiel sur autorisation 2.3.5(2)
Catégorie A	Hommes	0	0
	Femmes	1	0
	Total	1	0
Catégorie B	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
	Total	0	0
Catégorie C	Hommes	0	0
	Femmes	0	0
	Total	0	0

Nombre de fonctionnaires et d'agents contractuels bénéficiaires de plein droit d'un temps partiel annualisé à l'issue de leur congé de maternité, d'adoption ou de paternité et d'accueil de l'enfant

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'un temps partiel annualisé de droit pour vos agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A				
Catégorie B				
Catégorie C				
Total	0	0	0	0

2.4.1

Nombre de demandes d'exercice des fonctions dans le cadre du télétravail, de refus prononcés et d'agents exerçant leur fonctions dans le cadre du télétravail par sexe, par catégorie hiérarchique et par filière

Avez-vous délibéré sur la mise en place du télétravail ? Oui

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Champ : le tableau qui suit concerne les agents présents dans la collectivité locale au 31/12/2022.

	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Nombre d'agents ayant demandé à bénéficier du télétravail au cours de l'année 2022	2	2	0	10	8	18
	2	3	4	11	5	1
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
TOTAL	4	5	4	21	13	19
Nombre d'agents dont la demande d'exercice des fonctions en télétravail a été rejetée	0	0	0	0	1	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	1	0
Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (article 133 de la loi du 12 mars 2012) au 31/12/2022	18	2	8	22	24	53
	20	39	8	19	12	33
	0	0	0	0	0	0

FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	38	41	16	42	36	86						

Définition du télétravail : Article L. 1222-9 du Code du travail :
Article 33 de la loi du 12 mars 2012 :
 Les fonctionnaires relevant de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent exercer leurs fonctions dans le cadre du télétravail tel qu'il est défini au premier alinéa de l'article L. 1222-9 du code du travail. L'exercice des fonctions en télétravail est accordé à la demande du fonctionnaire et après accord du chef de service. Il peut y être mis fin à tout moment, sous réserve d'un délai de prévenance. Les fonctionnaires télétravailleurs bénéficient des droits prévus par la législation et la réglementation applicables aux agents exerçant leurs fonctions dans les locaux de leur employeur public. Le présent article est applicable aux agents publics non fonctionnaires et aux magistrats. Un décret en Conseil d'Etat fixe, après concertation avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique, les conditions d'application du présent article, notamment en ce qui concerne les modalités d'organisation du télétravail et les conditions dans lesquelles la commission administrative paritaire compétente peut être saisie par le fonctionnaire intéressé en cas de refus opposé à sa demande de télétravail ainsi que les possibilités de recours ponctuel au télétravail.

2.A.2 Modalités d'exercice des fonctions exercées dans le cadre du télétravail

Avez-vous délibéré sur l'octroi d'une allocation forfaitaire de télétravail ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et renseigner le tableau suivant :

Nombre d'agents autorisés à travailler :	Hommes			Femmes			TOTAL
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
- de manière ponctuelle	0	0	0	0	0	0	0
- de manière régulière	0	0	0	0	0	0	0
- depuis leur domicile ou un autre lieu privé	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- depuis un lieu professionnel autre que ceux mis à disposition par l'employeur	0	0	0	0	0	0	0
- avec leur équipement personnel	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours fixes	0	0	0	0	0	0	0
- sur des jours flottants	0	0	0	0	0	0	0
- un jour par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- deux jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- trois jours par semaine	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison de sa situation personnelle (état de santé, handicap, grossesse, etc.)	0	0	0	0	0	0	0
- plus de trois jours par semaine en raison d'une situation exceptionnelle	0	0	0	0	0	0	0

Champ : fonctionnaires ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022

3.1.1.0 - Au 31/12/2022, avez-vous mis en place le RIFSEEP pour vos agents fonctionnaires pour au moins un cadre d'emplois ?	Ouï
--	-----

Si Ouï, afficher les deux questions suivantes :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles	Ouï
Avez-vous délibéré sur la mise en place d'une part CIA ?	Ouï

3.1.1 - FONCTIONNAIRES SUR EMPLOI PERMANENT	3.1.1.1		3.1.1.2		3.1.1.3		3.1.1.4		3.1.1.5		3.1.1.6		3.1.1.7	
	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités (à l'exception des frais de déplacement)		dont nouvelle bonification indiciaire (NBI)		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires		dont SFT		dont IR	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	1 810 668	4 337 682	1 044 599	2 012 856	22 265	45 364	0	0	1 534	6 834	10 446	28 970	17 443	32 725
Catégorie A	1 257 725	1 035 992	771 015	636 007	16 516	19 094	0	0	0	0	6 997	6 510	8 428	7 001
Catégorie B	179 214	828 420	112 320	411 264	3 368	11 799	0	0	0	2 703	2 481	3 796	1 198	6 008
Catégorie C	373 729	2 464 270	161 264	965 585	2 381	14 471	0	0	1 534	4 131	968	18 754	2 817	15 216
FILIERE TECHNIQUE	5 645 052	1 950 162	2 628 803	1 003 473	40 891	13 194	0	0	20 743	-400	50 376	13 083	41 477	33 993
Catégorie A	1 229 584	961 823	833 781	614 485	8 479	3 375	0	0	0	0	15 341	3 669	7 750	6 403
Catégorie B	1 689 251	473 676	897 001	236 989	9 733	3 425	0	0	7 450	0	11 041	5 005	11 785	3 397
Catégorie C	2 726 217	514 663	898 021	151 999	22 679	6 394	0	0	13 293	400	23 944	4 409	21 942	4 193
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	29 756	0	15 560	0	0	0	0	0	0	0	899	0	204
Catégorie A	0	29 756	0	15 560	0	0	0	0	0	0	0	899	0	204
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	72 887	0	33 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	557
Catégorie A	0	72 887	0	33 147	0	0	0	0	0	0	0	0	0	557
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Si Oui, afficher la question suivante :

Avez-vous mis en place le RIFSEEP pour l'ensemble des cadres d'emplois éligibles

Oui

3.2.1 - CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		dont primes et indemnités		dont complément de traitement indiciaire (CTI)		dont heures supplémentaires ou complémentaires	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
FILIERE ADMINISTRATIVE	823 728	830 204	54 990	472 466	0	0	516	336
Catégorie A	716 318	726 463	491 570	421 220	0	0	0	0
Catégorie B	107 440	103 741	50 420	54 246	0	0	516	336
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	846 389	853 889	403 765	152 467	0	0	0	110
Catégorie A	384 762	187 997	259 960	122 571	0	0	0	0
Catégorie B	365 203	33 317	190 322	19 336	0	0	0	0
Catégorie C	96 224	31 875	32 883	10 560	0	0	0	110
FILIERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE ET SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie A	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie B	0	0	0	0	0	0	0	0
Catégorie C	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	3 669 347	3 083 393	1 025 255	627 933	0	0	516	446

Rémunérations

3.3.1

Rémunérations des contractuels occupant un emploi NON permanent ayant travaillé au moins un jour durant l'année 2022

Champ : contractuels sur un emploi NON permanent, ayant travaillé au moins un jour au cours de l'année 2022.

	Montant total des rémunérations annuelles brutes	
	Hommes	Femmes
Assistantes maternelles	0	0
Assistantes familiaux	0	0
Autres agents sur emploi non permanent (y compris collaborateurs de cabinet)	342 124	102 700
Total	342 124	102 700

Rémunérations

3.4.1

Indemnisation du chômage pour les titulaires

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens agents TITULAIRES, vous êtes :

En auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi

	Nombre d'allocataires dans l'année 2022
Anciens titulaires	11
Anciens stagiaires	0

Rémunérations

3.4.2

Indemnisation du chômage pour les contractuels

Pour la gestion de l'indemnisation du chômage de vos anciens contractuels :

Vous avez adhéré au régime d'assurance chômage

	Nombre d'allocataires dans l'année 2022
Si en AUTO-ASSURANCE, afficher et renseigner :	0

Rémunérations

3.4.3

Maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire

Avez-vous prévu le maintien des primes en cas de congé de maladie ordinaire ?

Oui

Cet indicateur reprend les informations par ailleurs disponibles dans différents indicateurs du bilan social. Il a pour but de calculer automatiquement les écarts de salaire entre hommes et femmes et n'est pas exporté dans le fichier transmis à la DGCL.

Fonctionnaires	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	45 312	33 436	26.21
Catégorie A	56 527	55 853	1.19
Catégorie B	37 414	34 896	6.73
Catégorie C	28 926	28 253	2.33
FILIERE TECHNIQUE	34 700	39 775	-14.63
Catégorie A	64 275	56 346	12.34
Catégorie B	36 755	34 449	6.27
Catégorie C	27 935	28 263	-1.17
FILIERE CULTURELLE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE			
Catégorie A		37 195	
Catégorie B		37 195	
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A		72 887	
Catégorie B		72 887	
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			

FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION			
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	36 793	35 394	3.80

Contractuels sur emploi permanent	Salaire brut moyen des hommes (en ETPR)	Salaire brut moyen des femmes (en ETPR)	Ecart (en %)
FILIERE ADMINISTRATIVE	54 230	42 357	21.89
Catégorie A	57 214	45 461	20.54
Catégorie B	40 240	28 658	28.78
Catégorie C			
FILIERE TECHNIQUE	38 852	46 372	-19.36
Catégorie A	49 969	58 566	-17.20
Catégorie B	35 839	36 214	-1.05
Catégorie C	24 736	23 966	3.11
FILIERE CULTURELLE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SPORTIVE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE INCENDIE ET SECOURS			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
FILIERE ANIMATION			
Catégorie A			
Catégorie B			
Catégorie C			
Total	45 170	43 232	4.29

<p>Votre collectivité est-elle un département, une région, une collectivité territoriale de plus de 20 000 habitants ou un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants ?</p>	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et compléter le tableau suivant :

	Sommes brutes en euros (hommes)	Sommes brutes en euros (femmes)	Nombre de Hommes bénéficiaires	Nombre de femmes bénéficiaires	Durée cumulée en nombre de mois
Les dix plus hautes rémunérations en 2022.	755801	300425	7	3	120

Tous les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordres.

3.4.7(1)	Montant des dépenses de fonctionnement de la collectivité constatées au compte administratif de l'année de référence (opérations réelles, hors opérations d'ordre)	227 461 402
3.4.7(2)	Charges de personnel (opérations réelles, hors opérations d'ordres)	25 575 892



Santé et sécurité au travail

4.1.1 Agents affectés à la prévention

Retour au

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents en 2022.

	Effectif au 31/12/2022 des agents de la collectivité	Effectif en équivalent temps plein sur 2022
Assistants* de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	0	
Conseillers** de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)	0	
Agents chargés des fonctions d'inspection en hygiène et sécurité dans la collectivité (ACFI) ***, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité	0	
Médecins de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		1
Infirmiers des services de prévention, titulaires ou contractuels, agents de la collectivité		0
Autres personnels affectés à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)	2	



Santé et sécurité au travail

4.1.2 Actions liées à la prévention dans l'année 2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur emploi permanent, présents au 31/12/2022

	Montant en euros (arrondi à l'euro supérieur)	Nombre de jours	Nombre d'agents
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0	0	0
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Formation dans le cadre des habilitations	6 456	108	118
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité (*)	2 640		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail. Cet indicateur regroupe l'ensemble des frais liés à l'amélioration des conditions d'hygiène et de prévention (autres formations, investissements, Equipements de Protection Individuelle...)	23 708		



anté et sécurité au travail 4.1.3 Nombre de visites médicales sur demande de l'agent

Comptabiliser seulement les visites médicales sur demande de l'agent.

Nombre de visites médicales spontanées chez le médecin de prévention, en 2022	
Hommes	5
Femmes	9

4.1.4 Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

4.1.4 Santé et sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un document unique d'évaluation des risques professionnels, au 31/12/2022 ? Oui

Si OUI, afficher et indiquer :

L'année de création du document	2017
L'année de la dernière mise à jour	2021

4.1.5 Plan de prévention des risques psychosociaux (RPS)

4.1.5 Santé et sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un plan de prévention des risques psychosociaux au 31/12/2022 ? Oui

4.1.6 Démarches de prévention des risques

4.1.6 Santé et sécurité au travail

Votre collectivité a-t-elle mis en place les démarches de prévention suivantes, au cours de l'année 2022 :	
Démarche de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) ?	Oui
Démarche de prévention des risques cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR) ?	Non
D'autres démarches de prévention des risques ?	Oui

4.1.7 Registre de santé et de sécurité au travail

4.1.7 Santé et sécurité au travail

Votre collectivité dispose-t-elle d'un registre de santé et de sécurité au travail, au 31/12/2022 ? Oui

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2022.

Nombre total d'heures rémunérées sur l'année 2022

835 616.60

Si ce total n'est pas correct, vous pouvez le modifier

Y a-t-il eu des accidents du travail ou des arrêts de travail en lien avec ces accidents en 2022 dans votre collectivité ?

Oui

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois - Filière	Nombre d'accidents du travail* reconnus dans l'année 2022						Nombre de jours d'arrêts de travail (pour les accidents du travail survenus dans l'année 2022 ou auparavant)				
	Accidents de SERVICE			Accidents de TRAJET			Accident de SERVICE		Accident de TRAJET		
	Nombre d'accidents de SERVICE dont nombre d'accidents sans arrêt		dont nombre d'accidents de TRAJET	Nombre d'accidents de TRAJET		dont nombre d'accidents sans arrêt	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	Hommes						Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	1	0	0	1	0	0	0	0	43	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	2	0	0	1	0	0	0	0	62	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	2	1	0	1	0	0	0	168	0	0	0
Adjoints techniques	4	0	0	0	1	0	0	630	0	0	365
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE	6	1	0	1	1	0	0	798	0	5	365
Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



Anté et sécurité au travail

4.2.2

Maladies professionnelles reconnues en 2022 et jours d'arrêts de travail liés à l'ensemble des maladies professionnelles reconnues

Champ : le tableau qui suit concerne tous les agents quel que soit leur statut (y compris contractuels sur emploi non permanent), présents au cours de l'année 2022.

Remarque : Ne pas remplir les cellules grisées (pré-remplies par un zéro) qui font l'objet de calculs automatiques.

Y a-t-il eu des maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service ou des arrêts de travail en lien avec ces maladies en 2022 dans votre collectivité ?	Oui
---	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

Cadres d'emplois	Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année 2022		Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans les années antérieures ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2022		Nombre de jours d'arrêts de travail			
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Nombre de jours d'arrêt dus à des MP reconnues dans l'année en fonction du sexe		Nombre de jours d'arrêt dans l'année dus à des MP reconnues dans les années antérieures en fonction du sexe	
					Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Administrateurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés	0	0	0	0	0	0	0	0
Secrétaires de mairie	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints administratifs	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs en chef	0	0	0	0	0	0	0	0
Ingénieurs	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de maîtrise	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoints techniques	1	0	1	0	130	0	334	0
Adjoints techniques des établissements d'enseignement	0	0	0	0	0	0	0	1/3
TOTAL	1	0	1	0	130	0	334	1/3

Conservateurs du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conservateurs des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attachés de conservation du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs d'établissements d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Professeurs d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants qualifiés de conservation du patrimoine et des bibliothèques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants d'enseignement artistique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes territoriaux du patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FIJERE CULTURELLE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs des APS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FIJERE SPORTIVE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Conseillers socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants socio-éducatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateurs de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents spécialisés des écoles maternelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents sociaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FIJERE SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Psychologues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sages-femmes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices cadres de santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Puéricultrices*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cadres de santé infirmiers, éducateurs et assistants médico-techniques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers en soins généraux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aides-soignants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de puériculture	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Auxiliaires de soins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FIJERE MEDICO-SOCIALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Masseurs-kinésithérapeutes, psychomotriciens et orthophonistes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Pédicures-podologues, ergothérapeutes, orthoptistes et manipulateurs d'électroradiologie médicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Biologistes, vétérinaires, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Techniciens paramédicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Directeurs de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chefs de service de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents de police municipale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Gardes-champêtres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE POLICE MUNICIPALE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrôleurs, colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Capitaines, commandants, lieutenants-colonels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins, pharmaciens	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lieutenants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers d'encadrement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Infirmiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-officiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sapeurs et caporaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE INCENDIE-SECOURS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjointes d'animation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
FILIERE ANIMATION	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0



	Pour accidents du travail		Pour maladie professionnelle ou à caractère professionnel ou contractée pendant le service		Autres cas	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Titulaires et stagiaires	0	0	0	0	0	0
Contractuels sur emploi permanent*	0	0	0	0	0	0

* y compris pensions d'invalidité du régime général.



Santé et sécurité au travail

4.2.5

Contrat d'assurance statutaire pour la prise en charge du risque maladie

Avez-vous adhéré à un contrat d'assurance statutaire pour la gestion du risque maladie, pour l'année 2022 ?	Non
---	-----



anté et sécurité au travail

4.2.6

Nombre d'agents bénéficiant d'une surveillance médicale particulière et nombre d'agents occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux

Tableau 4.2.6.1 : les fonctionnaires

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0
Femmes enceintes				0	0	0	0
Fonctionnaires réintégré après un congé de longue maladie ou de longue durée	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnaires occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	1	3	31	1	0	9	45
Fonctionnaires souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	3	31	1	0	9	45

Tableau 4.2.6.2 : les contractuels

Fondement	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Personnes reconnues travailleurs handicapés	0	0	0	0	0	0	0
Femmes enceintes				0	0	0	0
Contractuels réintégré après un congé de grave maladie	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels occupant des postes dans des services comportant des risques spéciaux	0	0	7	0	0	0	7
Contractuels souffrant de pathologie particulières	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	7	0	0	0	7



Santé et sécurité au travail 4.2.7

Nombre de demandes de protection fonctionnelle et nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle selon que l'agent soit mis en cause ou qu'il soit victime.

Votre collectivité a-t-elle été saisie d'une demande de protection fonctionnelle au cours de l'année ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.2.7.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.2.7.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Demande de protection fonctionnelle formulée par un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent mis en cause	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de décisions accordant la protection fonctionnelle à un agent victime	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

Tableau 4.3.1.1 : Actes de violence physique envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre d'actes de violence physique (y compris violences sexuelles) envers le personnel au cours de l'année 2022						Nombre d'actes de violence sexuelle envers le personnel au cours de l'année 2022					
	Hommes			Femmes			Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail												
émanant du personnel sans arrêt de travail												
émanant des usagers avec arrêt de travail												
émanant des usagers sans arrêt de travail												
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.3 : Harcèlement moral envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement moral en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement moral					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.4 : Harcèlement sexuel envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de harcèlement sexuel en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour harcèlement sexuel					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.5 : Agissements sexistes envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'agissements sexistes en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour agissements sexistes (cf. définition prévue par l'article L. 1142-2 1 du code du travail)					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.6 : Actes de discrimination envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes d'actes de discrimination en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Non
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour actes de discrimination					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.3.1.7 : Menaces ou tout autre acte d'intimidation envers le personnel de la collectivité

Est-ce que certains agents de votre collectivité ont été victimes de menaces ou de tout autre acte d'intimidation en 2022, de la part d'usagers ou d'autres agents ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher et remplir le tableau suivant :

	Nombre de signalements au DRH pour menaces ou tout autre acte d'intimidation					
	Hommes			Femmes		
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
émanant du personnel avec arrêt de travail						
émanant du personnel sans arrêt de travail						
émanant des usagers avec arrêt de travail						1
émanant des usagers sans arrêt de travail						
Total	0	0	0	0	0	1

Modalités organisationnelles

Dans votre collectivité, y a-t-il un dispositif organisationnel pour le dispositif de signalement ?	Acté en principe par la collectivité
---	--------------------------------------

Modalités de traitement des faits signalés

Actes de violence physique

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des agissements d'actes de violence physique au cours de l'année ?	Non
---	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Actes de violence sexuelle

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements d'actes de violence sexuelle au cours de l'année ?	Non
--	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Harcelement moral

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de harcèlement moral au cours de l'année ?	Non
--	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Harcelement sexuel

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de harcèlement sexuel au cours de l'année ?	Non
---	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Agissements sexistes

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements d'agissements sexistes au cours de l'année ?	Non
--	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Ménages

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de menages au cours de l'année ?	Oui
--	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Tout autre acte d'intimidation

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des signalements de tout autre acte d'intimidation au cours de l'année ?	Non
---	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de salariés							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une simple information							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'une qualification est avérée							
Nombre de dossiers ayant donné lieu à une sanction de l'auteur des faits							
Nombre de dossiers ayant fait l'objet d'un contentieux							

Actes de discrimination

Dans votre collectivité, y a-t-il eu des agissements d'actes de discrimination au cours de l'année ?	Non
--	-----

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par critère de discrimination

Critère de discrimination	Nombre d'actes recensés
Opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses	
Origine	
Orientation sexuelle ou identité de genre	
Age	
Famille	
Situation de famille ou de grossesse	
Etat de santé	
Apparence physique	
Handicap	
Appartenance ou de leur lieu d'appartenance, état ou supports, à une ethnie ou une race	

Nombre d'actes de discrimination recensés ventilés par contexte professionnel

Contexte professionnel	Nombre d'actes recensés
Recrutement	
Promotion	
Remunération (hors primes)	
Evolution	
Niveau et pertinence des missions	
Autres	

Nombre d'actes de violence physique ou sexuelle, discrimination, harcèlement sexuel, harcèlement moral, agissements sexistes, menaces ou tout autre acte d'intimidation recensés ventilés par type de contre-acte

S'il n'y a rien à compléter, le tableau suivant

Type de contre-actes	Nombre d'actes recensés
Accueil	
Accompagnement de la victime et orientation vers les professionnels compétents	
Accompagnement de la victime pour déposer plainte	
Mesures de mise à l'abri de la victime	
Mises en place d'une enquête	
Sanctions prises	
Etat de droit de réponse ou de justification	
Engagement écrit de l'Etat de procédure pénale	
Engagement préalable PHAREZ	
Engagement écrit de l'Etat de procédure pénale	
Autres mesures	

Champ : le tableau qui suit concerne les agents titulaires, stagiaires et contractuels sur emploi permanent, présents au cours de l'année 2022.

		Hommes	Femmes
D e m a n d e s	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Demande de reclassement au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Proposition de période de préparation au reclassement au cours de l'année	0	0
D é c i s i o n s	Période de préparation au reclassement acceptée au cours de l'année	0	0
	Période de préparation au reclassement refusée par l'agent au cours de l'année	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année, suite à une période de préparation au reclassement	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle	0	0
	Reclassement effectif au cours de l'année 2022 suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs	0	0
	Retraite pour invalidité	1	1
	Licenciement pour inaptitude physique	0	0
	Décision d'inaptitude définitive du fonctionnaire à son emploi, et à tout emploi, au cours de l'année 2022 suite à l'avis du comité médical ou de la commission de réforme et travaillant dans la filière :	0	0
	<i>FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	0	1
	<i>FILIERE TECHNIQUE</i>	1	0
	<i>FILIERE CULTURELLE</i>	0	0
	<i>FILIERE SPORTIVE</i>	0	0
	<i>FILIERE SOCIALE</i>	0	0
	<i>FILIERE MEDICO-SOCIALE</i>	0	0
	<i>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE</i>	0	0
	<i>FILIERE POLICE MUNICIPALE</i>	0	0
	<i>FILIERE INCENDIE ET SECOURS</i>	0	0
	<i>FILIERE ANIMATION</i>	0	0
	Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2022	5	9
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	0	0	
Mises en disponibilité d'office	0	1	



Votre collectivité a-t-elle été confrontée à des tentatives de suicide ou des suicides au cours de l'année 2022 ?	Non
---	-----

Si OUI, afficher et compléter les tableaux suivants :

Tableau 4.5.1.1 : les fonctionnaires

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

Tableau 4.5.1.2 : les contractuels

	Hommes			Femmes			Total
	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	
Nombre de tentatives de suicides déclarées et reconnues imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides déclarés et reconnus imputables au cours de l'année 2022	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0

5.1.1.1

Tableau récapitulatif - Fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents dans les effectifs au 31/12/2022 ayant participé à au moins une formation en 2022

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2022 et ayant participé à au moins une formation en 2022.

	FONCTIONNAIRES		CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
	Catégorie A	33	34	12	
Catégorie B	39	34	3	3	84
Catégorie C	57	80	5	2	144
Total	129	148	25	17	319

5.1.1.2

Journées de formation suivies par les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent présents au 31/12/2022 et nombre d'agents sur emploi permanent ayant participé à au moins une journée de formation en 2022

Champ : les tableaux qui suivent concernent les fonctionnaires et contractuels sur un emploi permanent, présents au 31/12/2022 et ayant participé à au moins une formation en 2022.

Titulaires et stagiaires	Nombre total de journées de formation dispensées au cours de l'année par							Nombre total de titulaires et stagiaires occupant un emploi permanent ayant participé à un ou plusieurs types de formation dans l'année												
	GNFPT		Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF										
	au titre de la cotisation obligatoire	au delà de la cotisation obligatoire									5.1.1(1)	5.1.1(2)	5.1.1(3)	5.1.1(4)	5.1.1(5)	5.1.1(6)	5.1.1(7)	5.1.1(8)	5.1.1(9)	5.1.1(10)
Pour les agents de catégorie A																				
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	86	120	15	203	424	0	33	35	68	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont formation d'intégration	30	0	0	0	30	0	1	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
dont formation de professionnalisation	56	120	15	203	394	0	32	33	65	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation de perfectionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation personnelle (hors congés formation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	86	120	15	203	424	0	33	35	68	0	33	35	68	0	0	0	0	0	0	0
Pour les agents de catégorie B																				
Préparations aux concours et examens d'accès à la F.P.T.	29	0	0	7	36	0	3	8	11	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Formation prévue par les statuts particuliers	84	78	6	115	283	0	40	33	73	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0
"- formation d'intégration	20	0	0	0	20	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
"- formation de professionnalisation	64	78	6	115	263	0	38	33	71	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Champ - le tableau qui suit concerne les agents sur un emploi non permanent, présents au 31/12/2022 et ayant participé à au moins une formation en 2022.

	Nombre total de journées de formation dispensées par						Nombre d'agents occupant un emploi non permanent et présents au 31/12/2022 ayant participé à au moins une action de formation dans l'année			
	CNFPT au titre de la codisation obligatoire	CNFPT au delà de la codisation obligatoire	Collectivité	Autres organismes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)	Hommes	Femmes	Total	dont CPF (Compte Personnel de Formation)
	5.1.2 (1)	5.1.2 (2)	5.1.2 (3)	5.1.2 (4)	5.1.2 (5)	5.1.2 (6)	5.1.2 (7)	5.1.2 (8)	5.1.2 (9)	5.1.2 (10)
Collaborateurs de cabinet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contractuels recrutés sur un contrat de projet	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants maternels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assistants familiaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accueillants familiaux (Loi DALO de 2007)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Agents contractuels recrutés sur emplois saisonniers ou occasionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Personnes ayant bénéficié d'un contrat aidé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Apprentis	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (agents non classables dans les catégories précédentes)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL Tous types	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Validation de l'expérience, bilan de compétence et congé de formation dans l'année 2022

Champ : le tableau qui suit concerne les fonctionnaires et les contractuels (sur un emploi permanent ou non permanent), présents au 31/12/2022.

	Titulaires et stagiaires présents au 31/12/2022		Contractuels présents au 31/12/2022		Total
	Hommes 5.1.3(1)	Femmes 5.1.3(2)	Hommes 5.1.3(3)	Femmes 5.1.3(4)	
Validations des Acquis et des Expériences (VAE)					
Dossiers déposés durant l'année	1	0	0	0	1
Dossiers en cours	0	0	0	0	0
Dossiers ayant débouché dans l'année sur une validation	1	0	0	0	1
Bilans de compétence					
Nombre de bilans de compétences financés par la collectivité territoriale	1	1	0	0	2
Congé de formation					
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation au titre de 2022	0	0	0	0	0
- dont le nombre d'agents bénéficiant d'un congé de formation sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0
Nombre d'agents bénéficiant d'un congé de transition professionnelle sur le fondement de l'article 22 quinquies de la loi du 13 juillet 1983	0	0	0	0	0

La validation des acquis et de l'expérience professionnelle (VAE) est un dispositif permettant aux agents pouvant justifier d'une expérience professionnelle de transformer cette expérience en un diplôme. Pour cela, un dossier doit être constitué et présenté à la commission placée auprès de la structure qui a délivré le diplôme sollicité par l'agent (école, université,...). Ref. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002.

Formation

5.1.4 Coûts de formation

Champ : le tableau qui suit concerne le coût des formations qui ont eu lieu en 2022.

	Montants pour l'année 2022 en euros
5.1.4.1 CNEPT au titre de la cotisation obligatoire	123 706.00
5.1.4.2 CNEPT au-delà de la cotisation obligatoire (formations payantes)	0.00
5.1.4.3 Autres organismes	271 443.00
5.1.4.4 Frais de déplacement à la charge de la collectivité	78 847.00
5.1.4.5 Coût de la formation des apprentis	33 849.00
Coût total des actions de formation	507 845.00



Vos instances sont-elles placées auprès d'un centre de gestion ?	Non
--	-----

Si NON, afficher et renseigner le tableau suivant :

Instances	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	5	5
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	5	5
Commission administrative paritaire	12	12
Commission consultative paritaire	3	0

Pour les centres de gestion uniquement :

Instances	Nombre de collectivités et d'établissements rattachés à l'instance placée auprès du centre de gestion	Nombre de représentants du personnel titulaires	Nombre de représentants du personnel suppléants
Comité technique	0	0	0
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail	0	0	0
Commission administrative paritaire	0	0	0
Commission consultative paritaire	0	0	0

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, et pour les centres de gestion

du comité technique *	Nombre de réunions dans l'année 2022
des commissions administratives paritaires	3
des commissions consultatives paritaires	2
* pour les collectivités ayant un CT propre	1

Pour les collectivités de 50 agents ou plus, uniquement :

Disposez-vous d'un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) au sein de votre collectivité?	Oui
---	-----

Si oui :

Nombre de réunions du CHSCT dans l'année 2022	1
Nombre de jours d'activité des représentants en CHSCT	1
Nombre de jours d'activité du secrétaire du CHSCT	1

Pour les centres de gestion, uniquement :

Votre comité technique (CT) a-t-il siégé en 2022 pour exercer les missions dévolues à un comité d'hygiène et de sécurité et condition de travail (CHSCT) ?	(vide)
--	--------

Si oui :

Nombre de réunions du CT dans l'année 2022 pour exercer les missions dévolues à un CHSCT	
--	--

des commissions administratives paritaires	Saisines de droit	Saisines effectuées à la demande des agents	Total
des commissions consultatives paritaires	0	2	2
	0	1	1

A renseigner par les CDG et les collectivités non affiliées.
 Champ : cette rubrique concerne les fonctionnaires et contractuels, permanents ou cours de l'année 2022.

	Nombre de jours dans l'année 2022
Journées d'autorisations spéciales d'absence accordées en application de l'article 16 du décret du 3 avril 1985	20
Journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	5
Journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation en application de l'article 18 du décret du 3 avril 1985	0
Journées d'absence pour formation syndicale accordées aux fonctionnaires	2

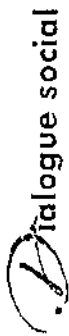
	Nombre d'heures dans l'année 2022
Volumé du contingent global d'heures d'autorisations d'absence calculé en application de l'article 14 du décret du 3 avril 1985	749
Heures de décharges d'activité de service :	
- auxquelles ont droit les organisations syndicales	2 028
- effectivement utilisées	1 688

	Nombre de protocoles dans l'année 2022
Nombre de protocoles d'accords (avec seuil complémentaire)	0

Votre collectivité a-t-elle été concernée par les grèves en 2022 ?	Oui
--	-----

Si OUI, afficher le tableau suivant :

	Nombre de journées de grève en 2022
Cessations collectives et concertées du travail	
Total (y compris les journées sans précision de la nature locale ou nationale du mot d'ordre)	7
- sur mot d'ordre national	7
- sur mot d'ordre uniquement local	0
- non précisé, autres	0



Dialogue social

6.13

Nombre de négociations engagées au cours de l'année 2022 et nombre d'accords collectifs conclus et signés

Avez-vous engagé des négociations au cours de l'année 2022 ?		Non			
Avez-vous conclu un ou plusieurs accords collectifs, en 2022 ou avant ?		Non			
Domaines de négociation	Nombre de négociations engagées à l'initiative de l'autorité territoriale au cours de 2022	Nombre de négociations engagées à l'initiative des organisations syndicales au cours de 2022	Nombre d'accords collectifs conclus et signés avant 2022	Nombre d'accords collectifs conclus et signés en 2022	
Conditions et organisation du travail (dont actions de prévention dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la santé au travail)					
Temps de travail, qualité de vie au travail, modalités de déplacements entre le domicile et le travail, impacts de la numérisation sur l'organisation et les conditions de travail					
Mise en place du télétravail					
Accompagnement social des mesures de réorganisation des services					
Mise en œuvre des actions en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique, préservation des ressources et de l'environnement et de la responsabilité sociale des organisations					
Équité professionnelle entre les femmes et les hommes					
Promotion de l'égalité des chances et reconnaissance de la diversité et la prévention des discriminations dans l'accès aux emplois et la gestion des carrières					
Insertion professionnelle, maintien dans l'emploi et évolution professionnelle des personnes en situation de handicap					
Déroulement des carrières et promotion professionnelle					
Apprentissage					
Formation professionnelle et formation tout au long de la vie					
Intéressement collectif et modalités de mise en œuvre de politiques indemnitaires					
Action sociale					
Protection sociale complémentaire					
Évolution des métiers et gestion prévisionnelle des emplois et des compétences					



Dialogue social

6.1.6

Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents en 2022 ?	Oui
--	-----

SI NON, EN COURS ou NE SAIT PAS,

A défaut, existe-t-il une délibération de l'organe délibérant en 2022 ?	(vide)
---	--------

SI OUI à 6.1.6.1 ou 6.1.6.2,

Quels sont les services publics concernés par la continuité de service en 2022 ?

Collecte et traitement des déchets des ménages	Oui
Transport public de personnes	Non
Aides aux personnes âgées et handicapées	Non
Accueil des enfants de moins de 3 ans	Non
Accueil périscolaire	Non
Restauration collective et scolaire	Non

7.1.1 Dépenses engagées pour la réalisation des prestations d'action sociale

Montant des dépenses pour la réalisation des prestations d'action sociale (en € : opérations réelles, hors opérations d'ordres)	565892
---	--------

Les montants doivent être exprimés en euros (arrondir à l'euro supérieur). Opérations réelles, hors opérations d'ordre.

7.1.2 Modalités de mise en œuvre de l'action sociale

Prestations servies directement par la collectivité (*)	Oui
Prestations servies par l'intermédiaire d'un centre de gestion (conclusion d'un contrat-cadre d'action sociale)	Non
Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale	Non
Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale (comité d'œuvres sociales local, organisme propre à la collectivité)	Oui

(*) Cheques vacances, restauration, aide à la famille, subventions pour séjours d'enfants, prestation pour enfant en situation de handicap, autres...

7.1.3 Nombre de bénéficiaires des prestations d'action sociale par type de prestation et par catégorie hiérarchique et sexe

Type de prestation	Nombre de bénéficiaires					
	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Restauration	0	0	0	0	0	0
Logement	66	64	68	41	109	105
Famille	0	0	0	0	0	0
Subventions	0	0	0	0	0	0
Titres restaurants	0	0	0	0	0	0
Places réservées en crèches	0	0	0	0	0	0
Tickets CESU garde d'enfants 0-6 ans	0	0	0	0	0	0
Allocation garde de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0
Autres aides à la garde d'enfant	6	3	3	5	3	3
Subventions pour séjours d'enfants (en colonie de vacances, en centres de loisirs, sans hébergement, séjours linguistiques...)	0	2	4	7	3	8
Allocation aux parents d'enfants handicapés ou de jeunes adultes handicapés poursuivant des études ou un apprentissage	1	0	1	0	2	1
Séjours en centres de vacances spécialisés	0	0	0	0	0	0
Cheque-vacances	4	6	4	1	8	7
Cheque lire	3	4	0	6	1	2
Cheque culture	5	2	0	4	1	0
Prêts et aides exceptionnelles (situations difficiles)	0	2	0	1	3	7

Action et protection sociale

7.2.0

Existence d'un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Au sein de la collectivité, existe-t-il un accord collectif sur la protection sociale complémentaire ?	Non
--	-----

Action et protection sociale

7.2.1

Procédure retenue par la collectivité pour la protection sociale complémentaire santé et prévoyance

	Santé	Prévoyance
Via une convention de participation propre à la collectivité	Non	Non
Via une adhésion à une convention de participation souscrite par le centre de gestion	Non	Non
Via un contrat ou un règlement labellisé	Oui	Oui

Action et protection sociale

7.2.2

Nombre de bénéficiaires et montant des prestations de protection sociale complémentaire

Nombre de bénéficiaires	Santé	Prévoyance
Catégorie A	68	61
Catégorie B	68	82
Catégorie C	126	184
Agents sur emploi non permanent	0	0
Nombre total de bénéficiaires	262	327

Montant des participations (en €)

Catégorie A	24 537	7 520
Catégorie B	21 337	9 986
Catégorie C	40 340	22 502
Agents sur emploi non permanent	0	0
Montant total des participations* (en €)	86 214	40 008

* arrondir à l'euro supérieur.



8.1.1 Nombre de sanctions disciplinaires prononcées dans l'année

Des sanctions disciplinaires ont-elles été prononcées au cours de l'année 2022.

Oui

Si OUI : afficher le tableau suivant

Fonctionnaires titulaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires titulaires (art. 89 de la loi du 26 janvier 1984) en 2022	
	Hommes	Femmes
Sanctions du 1er groupe :	0	0
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Sanctions du 2ème groupe :	0	0
Radiation du tableau d'avancement	0	0
- dont en complément d'une sanction du 2ème groupe	0	0
- dont en complément d'une sanction du 3ème groupe	0	0
Abaissement d'échelon	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Sanctions du 3ème groupe :	0	0
Rétrogradation	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 16 jours à 2 ans	0	0
Sanctions du 4ème groupe :	0	0
Mise à la retraite d'office	0	0
Révocation	0	0

Fonctionnaires stagiaires	Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires stagiaires (art. 6 du décret n° 92-1194 du 4 novembre 1992) en 2022	
	Hommes	Femmes
Avertissement	0	0
Blâme	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 3 jours	0	0
Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de 4 à 15 jours	0	0
Exclusion définitive du service	0	0

Contractuels	Nombre de sanctions prononcées concernant les agents contractuels (art. 36-1 du décret n° 88-145 du 15 février 1988) en 2022	
	Hommes	Femmes
Avertissement	1	0
Blâme	0	1
Exclusion temporaire de fonctions	0	0

Licenciement	0	0
Précision : compter un motif par sanction	Principal motif des sanctions prononcées concernant les agents fonctionnaires, stagiaires et contractuels en 2022	
	Hommes	Femmes
Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)	1	1
Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)	0	0
Atteinte à la discrétion professionnelle, au secret professionnel, au secret des correspondances, à la vie privée, à la liberté individuelle	0	0
Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral	0	0
Ivresse	0	0
Mœurs (dont harcèlement sexuel)	0	0
Manquement à l'obligation de laïcité, atteinte au principe de neutralité, discrimination, manquement à l'obligation de réserve	0	0
Conflit d'intérêt, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts	0	0
Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation	0	0
Comportement privé affectant le renom du service, condamnation pénale (pour manquements non mentionnés dans les colonnes précédentes)	0	0
Autres	0	0